



# Assemblée générale

Soixante-neuvième session

**49<sup>e</sup>** séance plénière

Mercredi 12 novembre 2014, à 10 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président :* M. Kutesa. .... (Ouganda)

*La séance est ouverte à 10 h 5.*

## Point 119 de l'ordre du jour

### Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes

**Le Président** (*parle en anglais*) : Les membres se rappelleront que l'une des priorités que j'ai fixées pour la présente session consiste à faire avancer la revitalisation de l'Assemblée générale et la réforme du Conseil de sécurité. Les membres le savent bien, la voie vers la réforme du Conseil de sécurité s'est jusqu'ici révélée longue et sinueuse. Au Sommet mondial de 2005, les dirigeants ont exprimé leur appui à la réforme du Conseil

« afin de le rendre plus largement représentatif, plus performant et plus transparent, ce qui accroîtra encore son efficacité, la légitimité de ses décisions et la qualité de leur mise en œuvre » (*résolution 60/1, par. 153*).

Au début de la session de cette année, plus de 100 dirigeants ont exprimé leur préoccupation face à l'absence de progrès dans les négociations sur la réforme du Conseil de sécurité, 10 ans après le Sommet mondial. Nous devons donc renouveler l'engagement

de tous les États Membres en faveur du programme de réforme et de la prochaine étape des négociations intergouvernementales. Par-dessus tout, nous devons entreprendre cet effort en étant fermement disposés au compromis. Je suis optimiste et pense que le débat de ce jour donnera une idée plus claire des difficultés qu'il nous faudra surmonter et des occasions qu'il nous faudra saisir pour faire avancer le processus de réforme. La tâche peut sembler énorme mais, ensemble, nous pouvons progresser dans cette entreprise indispensable.

Depuis la création de l'Organisation il y a près de 70 ans, le monde a connu de profonds bouleversements. Les défis auxquels nous devons faire face sont devenus plus complexes en raison du large éventail de menaces nouvelles et émergentes qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Il nous faut donc réformer le Conseil de sécurité, en particulier afin de le rendre plus représentatif, plus efficace et plus efficient. En effet, l'Organisation doit continuer à s'adapter aux concepts et aux exigences du monde tel qu'il est aujourd'hui si elle veut conserver son efficacité et sa pertinence. Il est donc dans le meilleur intérêt de tous les États Membres de prendre les mesures nécessaires pour réformer le Conseil de sécurité afin de préserver le rôle fondamental qui est le sien, à savoir le maintien de la paix et la sécurité internationales pour les générations futures.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

14-62260(F)



Document adapté

Merci de recycler



Dans le cadre des débats sur la réforme, il est important de veiller à ne pas répéter simplement les positions énoncées précédemment, comme cela a été le cas dans les négociations intergouvernementales dans le passé. Ce qu'il nous faut maintenant, c'est un engagement ferme à passer au stade des négociations fondées sur un texte et portant sur toutes les questions. Le mandat des négociations incombe sans conteste à tous les États Membres. J'ai l'espoir que le débat d'aujourd'hui servira de fondement utile à la réforme future et conduira à des négociations productives ces prochains mois.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier l'Ambassadeur Zahir Tanin, Représentant permanent de l'Afghanistan, d'avoir mené les négociations intergouvernementales au cours des dernières années. Comme les représentants le savent, j'ai nommé l'Ambassadeur Courtenay Rattray, Représentant permanent de la Jamaïque, à la présidence des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité, et j'invite tous les membres à lui apporter leur appui pour faire avancer ce processus. Ensemble, nous devons faire progresser le processus de négociation, car cet effort est important non seulement pour assurer le bon fonctionnement du Conseil de sécurité, mais aussi pour préserver sa légitimité.

**M. Dehghani** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés. Je voudrais, Monsieur le Président, vous remercier d'avoir organisé ce débat. Nous exprimons notre gratitude à l'Ambassadeur John Ashe, Président de l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session, et l'Ambassadeur Zahir Tanin, en sa qualité d'ancien Président des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité, pour leurs efforts, et prenons note de la décision orale prise récemment par l'Assemblée générale sur la réforme du Conseil de sécurité, qui permettra de poursuivre les négociations durant la soixante-neuvième session.

Nous soulignons la validité et la pertinence de la position de principe adoptée par le Mouvement concernant la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes, notamment les principes directeurs adoptés par les onzième, douzième, treizième, quatorzième, quinzième et seizième sommets, et qui ont été reflétés dans la position et les documents de négociation du Mouvement, et dans les décisions de ses conférences et réunions ministérielles.

Tout en prenant acte avec satisfaction des efforts entrepris à ce jour, le Mouvement note avec préoccupation le manque de résultats importants et concrets durant 10 séries de négociations intergouvernementales de l'Assemblée générale concernant la représentation équitable au Conseil de sécurité et l'élargissement du nombre des membres du Conseil ainsi que les autres questions connexes, sur la base des décisions de l'Assemblée générale. Ces négociations ont révélé que, malgré la convergence de vues sur un certain nombre de questions, de grandes divergences subsistent sur beaucoup d'autres et qu'en dépit des quelques progrès faits pour améliorer les méthodes de travail du Conseil, les attentes minimales de l'ensemble des Membres de l'Organisation des Nations Unies n'ont pas encore été satisfaites, et qu'il y a encore beaucoup à améliorer.

La décision 62/557 de l'Assemblée générale est et reste la base des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. La réforme du Conseil de sécurité doit être complète, aborder toutes les questions de fond concernant, entre autres, sa composition, sa représentation régionale, son ordre du jour, ses méthodes de travail et son processus décisionnel, dont le droit de veto, et recueillir l'accord politique le plus large possible des États Membres conformément aux dispositions de la Charte et des décisions pertinentes de l'Assemblée générale, en particulier sa décision 62/557.

Nous sommes convaincus que ces bases claires orienteront les efforts de l'Ambassadeur Courtenay Rattray, Représentant permanent de la Jamaïque, qui vient d'être nommé Président des négociations intergouvernementales. Nous en profitons pour lui adresser tous nos vœux de succès et l'assurer de l'engagement du Mouvement des pays non alignés vis-à-vis de la réforme du Conseil de sécurité.

La réforme du Conseil de sécurité doit être abordée sans tarder d'une manière globale, transparente et équilibrée, sans fixer de délais artificiels. Il faudra faire en sorte que l'ordre du jour du Conseil reflète les besoins et les intérêts des pays en développement et des pays développés, d'une manière objective, rationnelle, non sélective et non arbitraire. L'élargissement du Conseil, qui est l'organe principal chargé de veiller au maintien de la paix et la sécurité internationales, et la réforme de ses méthodes de travail doivent permettre de le rendre démocratique, plus représentatif, plus responsable et plus efficace. Le Règlement intérieur du Conseil, qui est resté provisoire depuis plus de 60 ans,

doit être rendu définitif afin d'améliorer sa transparence et sa responsabilité.

La transparence, l'ouverture et la cohérence sont des exigences essentielles que le Conseil de sécurité devrait s'efforcer de satisfaire dans toutes ses activités, approches et procédures, mais qu'il a malheureusement négligées à maintes reprises. On pourrait citer à titre d'exemples des débats publics qui ne sont annoncés qu'à des États choisis, la réticence à convoquer des débats publics sur des questions de grande importance, la limitation répétée de la participation à certains débats publics, la discrimination entre les membres et les non-membres du Conseil, en particulier s'agissant de l'ordre d'intervention des orateurs et du temps alloué pour les déclarations durant les débats publics, la non-soumission de rapports analytiques spéciaux à l'Assemblée générale, en contravention avec l'Article 24 de la Charte des Nations Unies, la soumission de rapports annuels sans les informations et les contenus analytiques suffisants, et l'absence de paramètres minimaux concernant l'élaboration de l'examen mensuel par les présidences du Conseil de sécurité.

Depuis quelques années, le Conseil de sécurité se montre parfois trop prompt à proférer des menaces ou à autoriser des mesures répressives, tout en gardant le silence et en n'agissant pas dans d'autres cas. De surcroît, il a de plus en plus recours au Chapitre VII de la Charte comme cadre général pour traiter de problèmes qui ne constituent pas forcément une menace immédiate pour la paix et la sécurité internationales. Un examen attentif de ces tendances donne à voir que le Conseil aurait pu prendre d'autres dispositions pour opposer une réponse plus appropriée dans certaines situations. Au lieu de faire un usage excessif et prématuré du Chapitre VII, il devrait s'efforcer de mettre pleinement à profit les dispositions des Chapitres VI et VIII aux fins du règlement pacifique des différends. Le Chapitre VII a été conçu pour ne servir qu'en dernier ressort. Malheureusement, les dispositions des Articles 41 et 42 sont dans certains cas invoquées trop rapidement sans que tous les autres recours aient été épuisés au préalable.

Les sanctions imposées par le Conseil de sécurité demeurent une source de profonde préoccupation pour les pays non alignés. En vertu de la Charte des Nations Unies, l'imposition de sanctions ne devrait être envisagée qu'une fois épuisés tous les moyens de règlement pacifique des différends visés au Chapitre VI de la Charte et après un examen approfondi de leurs effets à court et à long terme. Les sanctions sont un

instrument brutal, dont l'emploi soulève des questions éthiques fondamentales, notamment celle de savoir si les souffrances infligées à des groupes vulnérables dans le pays cible constituent un moyen légitime d'exercer des pressions.

Les objectifs des sanctions ne sont pas de punir la population ou de se venger sur celle-ci. À cet égard, les objectifs des régimes de sanctions devraient être clairement définis, et leur application devrait se faire pour une durée déterminée et se fonder sur un argumentaire juridique solide. En outre, ils devraient être levés dès que les objectifs ont été atteints. Le Mouvement des pays non alignés rejette toutes tentatives d'utiliser le Conseil de sécurité pour poursuivre des buts politiques et des intérêts nationaux, ce qui aggrave et non calme les situations et est contraire à la mission que lui confère la Charte. Il souligne que les travaux du Conseil doivent être non sélectifs et impartiaux et que celui-ci doit s'en tenir strictement aux pouvoirs et fonctions que les États Membres lui ont confiés au titre de la Charte.

Pour terminer, je voudrais féliciter la Malaisie, l'Angola et le Venezuela qui sont les nouveaux membres du Mouvement des pays non alignés qui vont siéger au Conseil pour la période 2015-2016, et les exhorter, ainsi que les autres pays membres du Mouvement qui siègent au Conseil de sécurité, à contribuer à promouvoir et à défendre les positions et les objectifs du Mouvement pendant la durée de leur mandat. Je saisis également cette occasion pour féliciter la Nouvelle-Zélande et l'Espagne de leur élection comme membres non permanents du Conseil pour les deux prochaines années. J'espère que leur présence au Conseil contribuera à ce qu'il s'acquitte de son mandat avec plus d'efficacité et d'efficience.

**M. Torrington** (Guyana) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur, à l'occasion du débat d'aujourd'hui sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et les questions connexes, de prendre la parole au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). La CARICOM s'associe à la déclaration qui a été faite par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés et à la déclaration qui sera prononcée par la Représentante permanente de Sainte-Lucie au nom du Groupe L.69.

Tout d'abord, Monsieur le Président, les membres de la CARICOM vous remercient pour la grande franchise et le ferme engagement dont vous avez fait preuve s'agissant de cette question extrêmement

importante. De fait, nous souscrivons pleinement et résolument au sentiment que vous avez exprimé dans votre discours d'ouverture de la présente session, lorsque vous avez déclaré que « la nécessité d'une réforme du Conseil de sécurité est urgente » (*A/69/PV.1, p.3*). La CARICOM vous remercie de votre lettre du 10 novembre par laquelle vous nous avez informés de la nomination de l'Ambassadeur Courtenay Rattray, Représentant permanent de la Jamaïque, en tant que président des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. La CARICOM estime qu'il s'agit d'une preuve importante et irréfutable de votre volonté de faire progresser ce dossier, et nous assurons l'Ambassadeur Rattray de notre plein appui. Nous voudrions également saisir cette occasion pour remercier son prédécesseur, l'Ambassadeur Zahir Tanin, Représentant permanent de l'Afghanistan, des efforts inlassables qu'il a déployés au cours des 10 derniers cycles de négociations intergouvernementales.

Voilà plus de deux décennies que la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres fait l'objet de débats dans cette salle. Les États Membres ont à maintes reprises exprimé leurs différentes positions sur ces questions. Cependant, après toutes ces discussions et 10 cycles de négociations intergouvernementales, nos efforts n'ont donné que très peu de résultats. Cela doit changer, et ce, dès la soixante-neuvième session. La CARICOM estime que 10 ans après que les chefs d'État et de gouvernement ont demandé à l'Organisation de procéder rapidement à une réforme du Conseil de sécurité, le soixante-dixième anniversaire commémorant la création de la plus démocratique des institutions devrait être pour la communauté internationale l'occasion historique et opportune de démontrer sa détermination à faire en sorte que l'Organisation des Nations Unies et tous ses organes principaux demeurent pertinents et aient les moyens de relever les défis multidimensionnels liés aux réalités géopolitiques d'aujourd'hui.

Alors que nous élaborons le programme de développement pour l'après-2015, nous devrions en même temps tracer la voie à suivre pour la paix et la sécurité internationales. Pour y parvenir, nous devons assumer notre responsabilité collective en procédant à une réforme digne de ce nom qui aille dans l'intérêt de l'Organisation des Nations Unies et des peuples du monde. Cette réforme doit avoir pour objectif de rendre l'Organisation, et en particulier le Conseil de sécurité – l'organe principal qui a la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité dans le monde – plus

représentative, plus démocratique, plus responsable, plus accessible et plus efficace.

Les négociations intergouvernementales lancées à la suite de la décision 62/557, qui ont suscité tant d'espoirs et d'attentes, ont fourni aux États Membres le cadre dans lequel débattre des nombreuses positions qui existent sur cette question importante et, par la négociation, faire fond sur les points de convergence et rapprocher les divers points de divergence. Six années se sont écoulées et force est de reconnaître que nous contenter de réitérer nos positions n'est pas synonyme de négocier. Il n'y a pas eu de véritables concessions mutuelles au cours de ces 10 cycles de négociations intergouvernementales. Les positions des uns et des autres ne se sont pas rapprochées ou modifiées. Les écarts n'ont pas été réduits et les points de convergence n'ont pas été mis à profit pour progresser.

Pour cette raison, la CARICOM souhaite que le onzième cycle des négociations intergouvernementales soit qualitativement différent des cycles précédents. Il faut réaliser des progrès, aussi modestes soient-ils, d'ici à la fin de la présente session. Aussi espérons-nous que le prochain cycle de négociations intergouvernementales sera mené sur la base d'un texte, comme le Président Kutesa y a invité les États Membres dans sa lettre du 10 novembre. La CARICOM espère qu'un tel texte, qui devrait refléter la position de l'Assemblée après 10 cycles de négociations et qui pourrait servir de base pour des négociations ligne par ligne et paragraphe par paragraphe, sera mis à la disposition des États Membres. Les diverses options doivent se fonder sur une évaluation objective des débats menés jusqu'à présent et être réalistes et se prêter à la négociation afin de pouvoir entamer véritablement la phase de concessions mutuelles.

Puisque nous sommes en train de définir la voie à suivre, ce texte doit indiquer clairement où les différentes positions des États Membres convergent et où des divergences subsistent, et refléter les positions de tous les États Membres, y compris, bien entendu, celles de la majorité. Dans cet effort, Monsieur le Président, vous, ainsi que le nouveau président des négociations intergouvernementales, pouvez être assurés de toute notre confiance.

La CARICOM a toujours été convaincue au plus haut niveau politique de la nécessité de faire des progrès réels sur cette question importante. Nos délégations sont pleinement déterminées à jouer un rôle constructif dans ce processus. Et je voudrais donc rappeler brièvement

la position de notre région sur les aspects clefs de la réforme du Conseil de sécurité.

Premièrement, la CARICOM est favorable à l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité, dans la catégorie des membres permanents et dans celle des membres non permanents. Nous proposons que le nombre de membres du Conseil de sécurité passe de 15 à 27. La CARICOM estime que le rôle des pays en développement doit être encouragé et renforcé dans les deux catégories. À cet égard, la CARICOM appuie fermement l'octroi d'un siège de membre permanent du Conseil à l'Afrique. Il ne saurait y avoir de réforme du Conseil si l'Afrique n'en devient pas un membre permanent et à part entière. Nous demandons qu'un siège au Conseil de sécurité réformé soit spécifiquement réservé aux petits États insulaires en développement.

La CARICOM est favorable à la suppression du veto. Néanmoins, s'il devait être maintenu, nous considérons que tous les membres permanents d'un Conseil de sécurité réformé devraient avoir les mêmes droits et privilèges. Nous appelons à l'amélioration des méthodes de travail du Conseil afin d'accroître la participation des non-membres à ses travaux et de renforcer la responsabilité et la transparence.

S'agissant des relations entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, la CARICOM recommande l'adoption de mesures appropriées pour permettre à l'Assemblée générale de travailler efficacement en tant qu'instance représentative et principal organe délibérant chargé de fixer les orientations de l'Organisation des Nations Unies.

Enfin, vous pouvez être assuré, Monsieur le Président, du plein appui des délégations des pays membres de la CARICOM, tandis que vous vous efforcez de faire avancer la réforme importante du Conseil de sécurité. Un Conseil légitime doit mieux représenter les réalités du XXI<sup>e</sup> siècle, ses travaux doivent être plus efficaces et plus transparents, et il doit être responsable devant l'ensemble des États Membres de l'Organisation.

**M. Patriota** (Brésil) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom du Groupe des Quatre, à savoir l'Allemagne, le Brésil, l'Inde et le Japon.

Pour commencer, je vous remercie, Monsieur le Président, pour votre lettre du 10 novembre, par laquelle vous avez nommé le Représentant permanent de la Jamaïque, l'Ambassadeur Courtenay Rattray, nouveau Président des négociations intergouvernementales. Qu'il

me soit permis d'assurer l'Ambassadeur Rattray que le Groupe des Quatre, encouragé par sa nomination, est déterminé à coopérer étroitement avec lui pour mener à bien la réforme si nécessaire et tant attendue du Conseil de sécurité. Je saisis cette occasion pour remercier une fois encore l'Ambassadeur Zahir Tanin pour son travail précieux et les efforts inlassables qu'il a consentis ces cinq dernières années pour faire avancer ce processus.

Je voudrais également vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre ferme attachement à la réforme du Conseil de sécurité, qui apparaît très clairement, moins de deux mois après votre entrée en fonction. En votre qualité de Ministre des affaires étrangères de l'Ouganda, vous suivez de près cette question depuis longtemps, ayant personnellement participé à l'adoption du Consensus d'Ezulwini. Vous comprenez donc mieux que quiconque l'urgence de cette question.

Des progrès importants ont été réalisés dans le processus intergouvernemental à la soixante-huitième session de l'Assemblée générale. L'ancien Président de l'Assemblée générale, M. John Ashe, a approuvé le document officiel préparé par son Groupe consultatif, qui représente une synthèse neutre et objective des principales positions exprimées ces 20 dernières années et est désormais un outil largement reconnu pour nous aider à cadrer nos discussions. Lorsque nous avons passé en revue une autre série de réunions organisées par l'Ambassadeur Tanin, basées sur les cinq domaines définis par la décision 62/557, certaines convergences ont été clairement identifiées, en particulier concernant l'existence d'une nette majorité favorable à l'augmentation du nombre de sièges dans les deux catégories de membres.

Dans son analyse de l'état actuel de la situation, distribuée aux membres le 9 juillet, l'Ambassadeur Tanin a également reconnu le dynamisme et l'impulsion observés à la dernière session et, pour l'avenir, il a souligné que des discussions basées sur des textes continuent d'être l'évolution logique de ce processus. C'est pourquoi le Groupe des Quatre considère qu'il est impératif d'entamer la première réunion du prochain cycle des négociations intergouvernementales sur la base d'un texte. Nous ne pouvons pas permettre que la prochaine série de négociations internationales soit une nouvelle fois sans issue.

S'agissant de ceux qui déclarent qu'un consensus préalable est nécessaire avant de présenter un document de travail dans le cadre des négociations intergouvernementales, je signale qu'il n'existe aucun

précédent d'une telle condition dans aucun processus de l'ONU. De fait, cette façon de penser pourrait être considérée comme hostile à l'ONU. En réalité, dans la déclaration qu'il a faite lors de la réunion sur la décision de report tenue le 8 septembre, l'ancien Président John Ashe a insisté sur le fait qu'un texte de négociation a besoin d'un accord suffisamment large mais pas nécessairement universel. L'Assemblée peut être assurée que le Groupe des Quatre reste prêt à commencer de véritables négociations sur la réforme du Conseil de sécurité à n'importe quel moment. Néanmoins, les négociations ne se déroulent pas dans le vide. En nous en remettant à votre autorité et à votre mandat, Monsieur le Président, nous vous demandons donc de donner les moyens d'agir au nouveau Président des négociations en présentant vous-même un texte de négociation qui ne préjuge d'aucun résultat ni d'aucune position.

La majorité des États Membres et une grande partie de la société civile considèrent que le Conseil de sécurité n'est pas capable de faire face comme il se doit à des crises particulières dans le monde. On peut clairement observer un sentiment croissant de frustration résultant de l'impasse dans laquelle se trouvent les efforts de réforme. Lors du dernier débat général, plus de 100 délégations ont souligné la nécessité d'une réforme.

Nous rappelons qu'en 2015, cela fera 50 ans que, pour la première et unique fois, le Conseil de sécurité a fait l'objet d'une réforme, 15 ans que le Sommet du Millénaire a eu lieu et 10 ans que le Sommet mondial de 2005, au cours duquel les dirigeants du monde entier ont unanimement appelé à la réforme rapide du Conseil de sécurité, a été organisé. Si nous laissons les choses en l'état, nous risquons de décrédibiliser l'ONU et d'affaiblir son autorité dans un domaine essentiel de son mandat. Le moment est venu de nous acquitter du mandat que nous ont confié nos chefs d'État et de gouvernement – un appel réitéré par les Ministres des affaires étrangères des pays membres du Groupe des Quatre lors de leur dernière réunion, tenue à New York le 26 septembre. Comme l'a indiqué le précédent Président des négociations intergouvernementales dans son analyse, que j'ai mentionnée plus tôt, le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation en 2015 sera une « énorme occasion » de mener à bien cette réforme si nécessaire. Le Groupe des Quatre, en coopération étroite avec le reste des États Membres, continuera de s'employer à atteindre cet objectif et pense qu'il est réalisable.

**M<sup>me</sup> Rambally** (Sainte-Lucie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui au nom du Groupe L.69, un groupe diversifié de 42 pays en développement d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Asie et du Pacifique réunis autour d'une cause commune : parvenir à une réforme durable et globale du Conseil de sécurité. Notre groupe est uni par la ferme conviction que l'augmentation du nombre des membres tant permanents que non permanents du Conseil de sécurité est indispensable pour mieux refléter les réalités mondiales contemporaines et rendre le Conseil de sécurité plus responsable, plus représentatif et plus transparent, et surtout, plus pertinent.

Pour commencer, je tiens à signaler que notre groupe remercie l'Ambassadeur Tanin d'avoir conduit ce processus jusque-là. Nous sommes encouragés par la grande attention et la priorité élevée que vous accordez à cette question débattue depuis longtemps et je vous félicite d'avoir nommé l'Ambassadeur Courtenay Rattray, Représentant permanent de la Jamaïque, Président des négociations intergouvernementales, pour qu'il nous aide à faire avancer cet important débat. Nous nous félicitons de sa nomination, qui non seulement met en place une nouvelle direction mais, nous l'espérons, donnera également une nouvelle impulsion à la recherche d'idées novatrices pour un processus jusque-là sans issue.

Après 10 cycles et sept années de négociations intergouvernementales, rien n'a changé sur ce point, à l'exception des efforts déployés par la présidence de l'Assemblée générale, qui a fait tout ce qu'elle a pu à cet égard. Les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité devaient permettre de lancer des négociations sur la base d'un texte. Au moins 140 pays, soit bien plus que la majorité des deux tiers, ont présenté une demande écrite officielle au Président en 2009 afin que celui-ci lance un processus de négociations fondées sur un texte. Cependant, nous avons sans cesse réitéré nos positions connues et continuons d'appeler le Président à mener des négociations sur la base d'un texte, conformément aux demandes présentées à tous les autres présidents de tous les autres processus de l'ONU. Cette demande est conforme à ce que nous savons être la pratique de l'ONU.

À l'approche du soixante-dixième anniversaire de l'ONU, nous ne pouvons tout simplement pas continuer comme si de rien n'était. Nous ne pouvons nous lancer dans le prochain cycle de négociations

intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité avec la même inertie et la même absence de substance qui ont caractérisé les 10 cycles précédents. Le processus n'avancera que si vous, Monsieur le Président, en tant que Président de l'Assemblée générale, chargez le Président des négociations intergouvernementales de tenir des négociations dans les meilleurs délais sur la base d'un texte présenté avec toute votre autorité et votre plein appui. Cependant, si nous permettons à l'argument autodestructeur du consensus d'être brandi avant même le début des négociations en tant que condition à l'instauration de négociations fondées sur un texte, ce serait tout simplement essayer d'empêcher toute avancée dans le cadre de ce processus, servant ainsi les intérêts d'une petite minorité d'opposants.

Nous faisons donc appel à votre autorité, et nous y comptons, Monsieur le Président, en votre qualité de Président de l'Assemblée générale, pour veiller à ce que le onzième cycle ne se limite pas à un exercice oratoire, mais à ce qu'il soit un véritable processus de négociations, dans le cadre duquel les représentants consacreront leur énergie, ligne par ligne et paragraphe par paragraphe, pour que l'on dispose d'au moins un texte entre crochets d'ici la fin de la soixante-neuvième session. Selon vos propres estimations, plus de 100 chefs d'État et de gouvernement ont, dans les allocutions qu'ils ont prononcées durant le débat général de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, appelé à une réforme urgente du Conseil de sécurité. Tous nos chefs d'État et de gouvernement ont à l'unanimité présenté la même demande en 2005. Nous devons donc avoir la courtoisie de présenter aux chefs d'État et de gouvernement un état des progrès réalisés sur le sujet – si tel est le cas dans le cadre de ce processus – lorsqu'ils se réuniront l'année prochaine pour célébrer le soixante-dixième anniversaire de la création de l'ONU. Nous espérons donc qu'une fois le processus de négociations sur la base d'un texte lancé sous votre direction compétente, Monsieur le Président, nous serons à même de fournir à nos dirigeants, lorsqu'ils se réuniront l'année prochaine, une base qui permettrait au bout du compte de parvenir à un résultat concret concernant ce problème de longue date.

C'est en 1963, il y a 51 ans, que l'Assemblée générale a fait passer le nombre des membres du Conseil de sécurité de 11 à 15, soit une modeste augmentation de quatre membres non permanents. Depuis, le nombre de Membres de l'ONU est passé de 113 à 193; quelque 80 pays se sont ajoutés au nombre des Membres, mais leur adhésion n'a rien changé à la composition du

principal organe mondial chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous sommes aujourd'hui face à une situation véritablement bizarre, avec près de 75 % des activités du Conseil de sécurité exclusivement consacrées au continent africain, alors que depuis sa création, cet organe n'a jamais compté un membre permanent parmi les 54 États africains. Il est donc capital et absolument impératif d'élaborer un calendrier axé sur les résultats. Recourir à des arguments superficiels afin d'éviter l'imposition de dates artificielles tout en appelant à fixer des échéances dans le cadre de tous les autres processus onusiens revient à tenir un double langage. Notre groupe est fermement convaincu que l'année 2015, qui marquera le soixante-dixième anniversaire de l'ONU et le dixième anniversaire du Sommet mondial de 2005, à l'occasion duquel tous nos chefs d'État et de gouvernement nous ont chargés de réformer sans tarder le Conseil de sécurité, sera une échéance raisonnable pour montrer les progrès accomplis sur cette question qui fait l'unanimité.

En tant qu'unique groupe dont le nombre de membres a augmenté au fil des ans, et conformément à sa tradition d'appui actif au processus de réforme, le Groupe L.69 a également soumis un certain nombre de propositions afin de transformer nos échanges et nos délibérations en véritables négociations. En tant que groupe au sein duquel est probablement réuni le plus grand nombre de pays du monde en développement partageant les mêmes vues, le Groupe L.69 a considérablement renforcé ses points de convergence avec le Groupe des États d'Afrique, défini une position commune en vertu de laquelle il approuve des réformes globales et évité délibérément une approche fractionnée dont certains détracteurs de toute réforme se servent pour retenir le processus en otage.

Je réitère une fois de plus que le Groupe L.69 reconnaît et appuie la Position commune africaine énoncée dans le Consensus d'Ezulwini. Ce renforcement des points de convergence contribue à faire avancer les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité, ce qui pourrait également être reconnu dans le texte devant servir de base aux négociations.

Aujourd'hui, devant l'incapacité du Conseil de sécurité à se pencher en temps opportun sur les questions pressantes de guerre et de paix, alors qu'il est de plus en plus exposé au contrôle public, alors que de larges segments de la société civile et du monde universitaire

remettent en question non seulement sa représentativité, mais également sa crédibilité – au point que certains États Membres refusent de siéger après avoir été élus – nous devons montrer que nous déployons des efforts constructifs pour rendre sa dignité à cet organe de premier plan en le réformant afin de refléter les réalités mondiales contemporaines. Le Groupe L.69 est déterminé à jouer son rôle pour veiller à ce que l'on ne charge pas les générations futures de ce résultat, sur lequel nous comptons tous, mais qu'il soit obtenu ici et maintenant, sous votre direction compétente, Monsieur le Président.

**M. Cardì** (Italie) (*parle en anglais*) : Au nom du groupe d'États connu sous le nom de Groupe du consensus, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de la nouvelle approche que vous avez choisie en ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité et de votre volonté de travailler en étroite coopération et en consultation avec l'ensemble des États Membres de l'ONU.

Le premier signe concret de cette volonté s'est manifesté avant la nomination d'un nouveau facilitateur du processus de réforme. Nous félicitons chaleureusement l'Ambassadeur Courtenay Rattray de son accession à ses nouvelles fonctions. Nous sommes certains qu'il saura travailler avec l'efficacité et la mesure que lui reconnaissent tous les États Membres, et nous lui promettons dès à présent de coopérer et de l'appuyer pleinement alors qu'il accède à cette nouvelle responsabilité fondamentale. Je saisis également cette occasion pour remercier l'Ambassadeur Zahir Tanin de ses efforts et de la passion avec laquelle il a travaillé. Nous remercions par ailleurs l'ancien Président de l'Assemblée générale de son leadership.

Nous avons passé ces 20 dernières années, soit depuis la mise sur pied du Groupe de travail à composition non limitée en 1993, à travailler sur la réforme du Conseil de sécurité. Le chemin a été long et nous avons engrangé moins de gains que ce nous espérons. Toutefois, nous pensons que ce processus a été très instructif. Le principal enseignement tiré est que les solutions génératrices de divisions sont appelées à échouer et qu'elles risquent de compliquer et de retarder le processus de réforme. Si nous voulons vraiment avancer dans les négociations intergouvernementales, nous devons aller au-delà de nos propositions traditionnelles et écouter les autres parties. Ce n'est qu'alors que nous pourrions parvenir à la large approbation politique que requiert une telle réforme. Par ailleurs, les discussions

tenues ces dernières années, y compris la dernière série de négociations intergouvernementales, ont mis en exergue les principes qui doivent présider à la réforme du Conseil de sécurité. Nous pensons que l'ensemble des membres souscrivent à l'objectif d'un Conseil plus représentatif, plus démocratique, plus responsable et plus efficace. Mais pouvons-nous convenir de la façon d'y parvenir?

L'intention derrière l'élargissement de la composition du Conseil de sécurité est de le rendre plus représentatif. Et l'on peut en effet affirmer, d'un point de vue purement numérique, qu'au fil des ans le Conseil est devenu plus représentatif de l'ensemble des membres de l'Organisation des Nations Unies. Mais il faut davantage qu'une augmentation du nombre de membres pour rendre le Conseil plus représentatif. Il faut aussi que tous les États Membres aient davantage de possibilités de siéger périodiquement au Conseil, et le meilleur moyen pour cela est d'accroître le nombre de sièges élus, une mesure qui rendrait aussi le Conseil de sécurité plus démocratique et plus responsable devant l'ensemble des Membres, c'est-à-dire l'Assemblée générale.

Attribuer de nouveaux sièges permanents sur une base nationale au lieu de rendre le Conseil plus représentatif ne ferait que permettre à un nombre toujours limité de pays d'occuper des sièges pour toujours, perpétuant ainsi une situation où plus d'un tiers des Membres n'a jamais siégé au Conseil. Cela rendrait le Conseil encore plus exclusif plutôt que plus ouvert, et ne répondrait toujours pas au besoin d'une plus grande démocratie et d'une plus grande responsabilité.

Nous avons aussi besoin d'un Conseil de sécurité plus efficace. La responsabilité et l'efficacité vont de pair, puisque les décisions du Conseil doivent être pleinement approuvées par les Membres de l'ONU. Le Groupe du consensus voudrait aussi que les États Membres prêts à apporter une contribution considérable notamment aux travaux du Conseil puissent le faire pour des périodes plus longues et plus fréquentes. Nous ne sommes pas en train de demander à ceux qui aspirent à jouer un plus grand rôle au Conseil de sécurité de renoncer à leurs ambitions. Bien au contraire, nous leur demandons de maintenir leur niveau d'engagement et d'être à la hauteur du défi consistant à rendre périodiquement compte aux Membres de leur contribution au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Groupe du consensus croit en un nouveau Conseil de sécurité basé sur le mérite, non le privilège.

Depuis des années maintenant, les petits États, qui représentent près d'un quart des Membres de l'ONU, revendiquent une plus grande présence au Conseil de sécurité. Ils s'impliquent de plus en plus dans le règlement des questions liées au maintien de la paix et de la sécurité internationales et dans la lutte contre les nouvelles menaces. Nous devons nous employer à identifier les moyens de faire en sorte que ces États aient un accès direct au Conseil. Le Groupe du consensus comprend aussi les aspirations des pays du continent africain et reste disposé à continuer de collaborer avec l'Afrique pour favoriser des approches égales et non discriminatoires pour tous les groupes s'agissant de leur représentation au Conseil. Les élections, en particulier pour les plus petits États et les États en développement, constituent le principal instrument par lequel ils peuvent se faire entendre sur un pied d'égalité et dans la dignité. Pour cette raison, nous demandons de nouveau à ces pays et, bien entendu, à tous les États Membres, de souscrire à une vision moderne du Conseil de sécurité et d'œuvrer de concert pour parvenir à un Conseil qui soit responsable devant l'ensemble des Membres de l'ONU.

Le Groupe du consensus est le seul groupe participant aux négociations qui ait déjà officiellement formulé deux propositions concrètes de réforme du Conseil de sécurité en guise de contribution active au processus de négociations, et il continue de militer en faveur du progrès et du compromis. Nous sommes en faveur d'une solution de compromis, d'un modèle que nous jugeons juste et équitable, à même de refléter raisonnablement les intérêts de tous. Nous sommes prêts à discuter de telles solutions pour faire en sorte qu'elles représentent les aspirations légitimes des Membres. Nous devons chercher le juste milieu, et pour ce faire, nous devons trouver un point de convergence.

Le Groupe du consensus travaille sur une proposition portant création de nouveaux sièges, avec la possibilité d'un mandat plus long au Conseil et d'une réélection immédiate. De notre point de vue, cette formule permettrait à ceux qui souhaitent et peuvent contribuer davantage à ses travaux de siéger plus longuement au Conseil. La durée des mandats et la possibilité d'une réélection immédiate offrent une large panoplie d'options qui pourraient nous permettre d'identifier les points de convergence que nous nous efforçons de trouver.

Bien entendu, le Groupe du consensus reste aussi disposé à considérer les nouvelles idées en vue de réduire le fossé entre lui et les autres groupes.

Conformément à cette position, nous avons entamé ces dernières semaines une première série de réunions informelles avec les autres groupes participant aux négociations en vue de trouver un terrain d'entente, et nous entendons poursuivre sur cette voie. Nous sommes parmi les premiers à encourager le débat, mais sans délais artificiels. Le Groupe du consensus, sans doute à l'instar de tous les autres groupes participants aux négociations, ne souhaite nullement travailler dans le vide ou perdre plus de temps.

C'est dans un véritable esprit d'ouverture politique que le Groupe du consensus répond à l'appel en faveur de négociations basées sur un texte figurant dans la lettre du Président en date du 10 novembre. Nous n'avons jamais fermé la porte à cette méthode de travail. En fait, nous avons souvent souligné qu'il fallait d'abord et avant tout se mettre d'accord sur un tel texte. Jusqu'à présent, le seul document valable qui ait reçu l'appui de l'ensemble des Membres est la deuxième révision du texte compilé, et nous sommes prêts à œuvrer dans ce sens.

Nous sommes convaincus que toute future solution au processus de réforme du Conseil de sécurité nécessitera de faire preuve d'une volonté de compromis et d'un leadership énergique. Cette approche est au cœur de l'engagement du Groupe du consensus. Conformément à la décision 62/557, nous continuerons de nous engager avec souplesse et esprit de coopération sincère en vue de parvenir à une réforme globale du Conseil de sécurité, qui bénéficie à l'ensemble des Membres.

Enfin, je voudrais ajouter qu'il est difficile de comprendre pourquoi certains s'exprimeraient contre la recherche d'un consensus. L'Organisation des Nations Unies est plus forte lorsque tous ses Membres sont unis derrière un seul objectif.

**M. Minah** (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi de prendre la parole au nom des États d'Afrique au cours du débat d'aujourd'hui. C'est une bonne occasion pour les États d'Afrique de faire le bilan des dix séries de négociations intergouvernementales qui viennent de s'achever. C'est aussi l'occasion pour nous de préparer le terrain à la nouvelle phase qui, nous l'espérons, fera avancer le processus dans un sens constructif vers des négociations fondées sur un texte. Nous sommes tous d'accord qu'un Conseil de sécurité réformé doit être conforme aux principes d'une répartition géographique équitable, tout en maintenant

l'équilibre dans ses relations avec l'Assemblée, tel que prévu dans la Charte des Nations Unies.

Depuis l'adoption de la décision 62/557 le 15 septembre 2008, le processus de réforme avance avec prudence, mais pas au rythme que nous voulons. Les délégations ont affirmé et réitéré leurs positions, et n'ont laissé aucun doute quant à leurs vues sur les diverses questions clefs. Les convergences, divergences et éventuels domaines de collaboration sont désormais notoires. À ce stade, nous pensons que les échanges tenus durant les 10 cycles ont clairement mis en relief ce sur quoi il nous faut nous pencher. Nous nourrissons donc l'espoir que la prochaine session sera axée sur un texte de négociation qui orientera les futurs progrès de ce processus.

Le Groupe des États d'Afrique insiste systématiquement sur l'impératif d'une réforme complète du Conseil de sécurité afin de réparer l'injustice historique qui fait que l'Afrique est le seul continent à ne pas être représenté dans la catégorie des membres permanents du Conseil et est sous-représentée dans la catégorie des membres non permanents. La Position commune africaine, énoncée dans le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte, est bien connue. Nous avons toujours émis des réserves quant au processus de négociations lui-même, car les négociations intergouvernementales que nous avons lancées ne sont pas véritablement des négociations. Nous les avons néanmoins poursuivies de bonne foi et restons déterminés à continuer de prendre part à des discussions et collaborations avec nos partenaires et les autres délégations.

L'impression ressentie à l'Assemblée au cours des 10 derniers cycles est que les délégations, à une solide majorité, sont favorables à l'augmentation du nombre de membres du Conseil dans les deux catégories. L'inclusion des États de taille petite ou moyenne et une représentation africaine accrue dans un Conseil élargi ont rallié un appui considérable. Il ne fait aucun doute que nos échanges passés ont permis de gagner du terrain, mais il est à craindre que le processus devienne complètement improductif ou s'éteigne. À ce stade, le Groupe des États d'Afrique appelle à fixer les modalités de la définition d'un calendrier auquel assujettir les négociations. Nous appelons toutes les délégations, tous les groupes et tous ceux qui s'intéressent à la réforme du Conseil de sécurité à se rapprocher d'un processus de négociations véritable. Le fonds de notre propos est

simple : seules des négociations véritables mèneront à une réforme véritable.

Le Groupe des États d'Afrique renouvelle sa détermination à continuer d'œuvrer pour nouer des alliances et combler les différences, en s'attachant davantage à la substance qu'à la procédure. Nous tenons à souligner officiellement les consultations constantes, constructives et encourageantes que nous avons tenues avec plusieurs groupes, parmi lesquels, entre autres, le Groupe L.69, la Communauté des Caraïbes et le Forum des îles du Pacifique. L'Afrique se tient prête et disposée à continuer d'interagir, de collaborer et de coopérer en vue de faire avancer le processus. Nous attendons avec intérêt de négocier sur la base d'un texte. Le périmètre de cette négociation n'a pas encore été déterminé, et il faudra évidemment convenir au préalable des principes et du fond qui régiront les diverses questions à régler.

Nous remercions l'Ambassadeur Tanin de son service exceptionnel et des heures, semaines et mois qu'il a consacrés sans compter à ce processus. Nous nous félicitons de la nomination du représentant de la Jamaïque venu se rallier à notre cause commune. En tant que groupe, nous restons déterminés à œuvrer ensemble, avec tout autre groupe désireux d'atteindre notre objectif suprême : un Conseil de sécurité responsable, démocratique, véritablement représentatif et véritablement transparent.

La position africaine suscite un appui toujours plus important. Nous remercions le Groupe L.69 d'avoir explicitement approuvé ce jour la position africaine. Nos responsables, nos chefs d'État ont été très clairs : nous devons avancer sur la voie de mesures concrètes concernant la réforme du Conseil de sécurité. Après 10 cycles et plusieurs discussions tant formelles qu'informelles, tous les groupes ont conscience des positions défendues par les autres groupes et tous les groupes ont conscience des limites de leurs positions réciproques. Il s'ensuit logiquement que les négociations sont la prochaine étape.

Nous pensons qu'un nouveau facilitateur donnera un nouvel élan au processus et que, si nous travaillons tous dans le même sens, le consensus élusif que nous recherchons tous deviendra une réalité. Aucune autre des questions dont est saisie l'Assemblée n'est plus importante que celle de la revitalisation de l'Organisation – et la réforme du Conseil de sécurité joue un rôle clef dans cette revitalisation. Le Groupe des États d'Afrique reste ouvert à toutes les approches informelles et continuera d'interagir avec tous les autres

groupes – que leur position soit très proche de la nôtre ou qu'ils nourrissent des préoccupations notables vis-à-vis de notre position – car nous pensons que, compte tenu de cette injustice historique, notre position est légitime et qu'elle est en mesure de surmonter les processus de négociations quels qu'ils soient.

**M. Alotaibi** (Koweït) (*parle en arabe*) : J'ai l'honneur de lire cette déclaration au nom du Groupe des États arabes. D'emblée, je tiens à vous assurer, Monsieur le Président, de l'appui de notre groupe à la façon dont vous dirigez les travaux de l'Assemblée à la présente session. Je voudrais également remercier l'Ambassadeur Zahir Tanin, Représentant permanent de l'Afghanistan, des efforts qu'il déploie pour faciliter le processus de négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous nous félicitons par ailleurs de la nomination de l'Ambassadeur Rattray pour diriger le prochain cycle de négociations.

La communauté internationale est confrontée à de nouvelles difficultés à une fréquence qui ne fait que s'accroître, ce qui renforce notre détermination à consolider le rôle du Conseil de sécurité et à réformer cet organe pour lui permettre de mieux relever ces défis. En effet, il est nécessaire que le Conseil soit plus représentatif, plus transparent, plus objectif et plus crédible. Les questions de la réforme du Conseil de sécurité et d'une représentation équitable au Conseil sont les piliers d'une réforme complète de l'Organisation.

Plus de 20 ans après les premières discussions sur l'élargissement de la composition du Conseil et sur l'amélioration de ses méthodes de travail, nous avons vu l'adoption de plusieurs initiatives et de diverses positions par les groupes et les États Membres, notamment le Groupe des États arabes. Il convient à présent d'accroître le rythme de la réforme, d'autant qu'il y a consensus sur la nécessité d'une réforme, compte tenu de l'évolution notable de la situation depuis la création de l'Organisation en 1945. Cela ne signifie pas que nous devons nous précipiter, car toute hâte nous empêcherait de parvenir à une solution basée sur le consensus. Fixer des échéances pourrait faire obstacle à une solution complète. Dans un tel contexte, le Groupe des États arabes affirme que les négociations intergouvernementales doivent avoir lieu dans le cadre de l'Assemblée générale, cette dernière étant le seul forum idoine pour débattre de la question conformément à la décision 62/557, tout en préservant la prise en main du processus par les États Membres.

Le Groupe des États arabes affirme également que le point de départ que nous devons choisir pour la reprise des négociations devra tenir compte de toutes les propositions faites par les États Membres. Toute modification de ces propositions, toute association créée entre des propositions ne devra être intégrée qu'avec le consentement du pays ou du groupe à l'origine de la proposition concernée. Ce sont là des critères clairs qui doivent guider les travaux de l'Ambassadeur Rattray pour aboutir à la reprise des négociations, afin que les différents pays s'entendent sur la meilleure manière de progresser sur cette importante question.

Dans ce contexte, le Groupe des États arabes tient à mettre l'accent sur la question du droit de veto. L'exercice injuste du droit de veto par les cinq membres permanents a, à plusieurs reprises, contribué à porter préjudice à la crédibilité du processus de prise de décisions au Conseil de sécurité. À plus d'une occasion, il a empêché le Conseil de s'acquitter de ses responsabilités et de prendre les mesures qui s'imposaient pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le recours au veto par les cinq membres permanents au cours des dernières années montre que ces pays cherchent à tout prix, à travers ce moyen, à défendre leurs intérêts ou ceux de leurs alliés. Même s'il a été peu utilisé ces 20 dernières années, par rapport aux années précédentes, le droit de veto reste un moyen efficace pour empêcher certains gouvernements de répondre de leurs actes. À titre d'exemple, dans 15 des 27 fois où il a été utilisé au cours des 20 dernières années, le droit de veto a servi à protéger les pratiques illégales commises par les autorités israéliennes dans les territoires arabes occupés.

Les procédures et les méthodes de travail doivent être améliorées afin d'accroître l'efficacité et la transparence. Il faut adopter un règlement intérieur définitif en lieu et place du règlement intérieur provisoire en vigueur depuis tant d'années. Il faut également examiner la question de l'augmentation du nombre de séances plénières et renforcer la participation des pays qui figurent à l'ordre du jour du Conseil. Les séances publiques offrent aux États non membres du Conseil une véritable occasion de débattre des situations dont est saisi le Conseil. Il convient également de limiter le nombre de séances tenues à huis clos – elles doivent être l'exception et non la règle. Il faut par ailleurs rendre publics les communiqués et les résolutions du Conseil et consulter les pays intéressés afin qu'ils puissent participer aux débats les concernant, conformément à l'Article 31 de la Charte des Nations Unies. Nous

invitons les organes subsidiaires du Conseil à fournir aux États Membres des informations détaillées sur leurs activités. Le Groupe des États arabes demande également au Conseil de s'en tenir strictement à son mandat tel que défini dans la Charte des Nations Unies.

La position des États membres de la Ligue des États arabes est bien connue. Nous demandons une représentation permanente dans le cadre de tout élargissement futur de la composition du Conseil. Nous renvoyons à cet égard au document qui a été établi par le facilitateur. Nous tenons également à réaffirmer l'importance que revêtent les négociations qui ont eu lieu lors du dixième cycle des négociations intergouvernementales. Nous devons absolument éviter de fixer des délais artificiels qui pourraient constituer un obstacle à l'avancement de la réforme. L'Assemblée générale peut être assurée de notre volonté de contribuer de manière constructive aux travaux en la matière durant la soixante-neuvième session, afin de parvenir à une réforme globale du Conseil de sécurité.

**M<sup>me</sup> Frankinet** (Belgique) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de prendre la parole au nom du Royaume des Pays-Bas et du Royaume de Belgique. Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat annuel sur la réforme du Conseil de sécurité. Je vous remercie également de votre lettre datée du 10 novembre, dans laquelle vous avez annoncé la nomination de l'Ambassadeur Courtenay Rattray en tant que nouveau Président des négociations intergouvernementales des Nations Unies sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous adressons à l'Ambassadeur Rattray tous nos vœux de succès dans ses nouvelles attributions et le remercions d'avoir accepté de relever ce défi. Nous avons pleinement confiance en sa capacité de diriger avec succès les négociations intergouvernementales.

Les Pays-Bas et la Belgique tiennent également à rendre un hommage particulier à notre ancien Président, l'Ambassadeur d'Afghanistan, M. Tanin, qui, pendant de nombreuses années, a dirigé avec compétence les travaux des négociations intergouvernementales. Nous le remercions, lui et toute son équipe, de tout le travail accompli au cours des dernières années. Nous pouvons, à juste titre, nous féliciter des travaux importants et fructueux que nous avons réalisés durant la précédente session de l'Assemblée générale, à commencer par l'initiative du Président sortant de l'Assemblée générale, l'Ambassadeur John Ashe, de créer un groupe consultatif du Président de l'Assemblée générale sur la réforme du Conseil de sécurité. Ce groupe consultatif a élaboré un

document officiel, qui, à notre avis, constitue un outil fort utile pour nos débats et qui a été utilisé en tant que tel par un grand nombre de délégations.

Sous la direction de l'Ambassadeur Tanin, nous avons également tenu des débats sur chacun des cinq grands thèmes de la réforme du Conseil de sécurité, ainsi qu'un sixième sur les questions intersectorielles. L'été dernier, à la demande du précédent Président de l'Assemblée générale, l'Ambassadeur Tanin nous a fait part de son évaluation personnelle de nos travaux et il a ajouté des recommandations très intéressantes sur la voie à suivre.

Cela fait des années que nous examinons la question de la réforme du Conseil de sécurité sous tous les angles possibles. Les positions sont bien connues. Si les points sur lesquels les avis divergent ne font aucun doute, ceux sur lesquels il est possible de trouver un large consensus ressortent encore plus clairement. Personne ne souhaite une répétition des débats avec seules de légères variations. Cette année, peut-être plus que jamais, le statu quo n'est plus une option. Alors faisons fond sur les résultats de l'année dernière et menons le processus de l'avant. Nous savons tous ce que nous avons à faire. Cela a été dit à de nombreuses reprises, et l'Ambassadeur Tanin l'a mentionné dans ses recommandations. À l'instar de tout autre processus au sein de l'Assemblée générale, nous devons faire des compromis véritables. Nous devons entamer de vraies négociations. Et nous devons le faire sur la base d'un texte, un texte qui sera un point de départ, et non un fait accompli, car seules des négociations fondées sur un texte nous permettront, à terme, de converger plutôt que de diverger, quel que soit le texte utilisé comme point de départ. Toutefois, nous ne pouvons pas subordonner des négociations fondées sur un texte à un consensus préalable sur le texte à utiliser. Cela reviendrait à demander que la solution soit acceptée avant même d'avoir commencé à examiner le problème.

Nous comptons sur votre détermination et votre aide, Monsieur le Président, pour créer une nouvelle dynamique, car le but ultime de nos efforts est plus important que jamais : un Conseil de sécurité plus efficace, transparent, responsable et représentatif, qui reflète les réalités géopolitiques du XXI<sup>e</sup> siècle et qui contribue à rendre plus crédible l'Organisation des Nations Unies et à renforcer le système international. Comme toujours, les Pays-Bas et la Belgique sont prêts à apporter leur plein appui à vous-même, ainsi qu'au Président de notre groupe de travail.

**M. Pankin** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La question de la réforme du Conseil de sécurité est l'une des questions les plus importantes inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, dans la mesure où le Conseil est l'organe qui, en vertu de la Charte des Nations Unies, assume la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le résultat final du processus de réforme du Conseil de sécurité déterminera dans une large mesure l'efficacité de ses travaux et de ceux de l'ONU dans son ensemble, ainsi que l'architecture de la sécurité internationale.

Nous félicitons l'Ambassadeur de la Jamaïque, M. Rattray, de sa nomination comme facilitateur des négociations intergouvernementales. Nous espérons que son action sur cette question délicate contribuera à préserver un climat constructif pour les négociations, afin qu'une solution mutuellement acceptable puisse être trouvée. Nous rendons hommage à l'Ambassadeur de l'Afghanistan, M. Tanin, pour le travail efficace qu'il a réalisé au cours des cinq dernières années.

Membre permanent du Conseil de sécurité, la Fédération de Russie est consciente qu'il faut rendre cet organe plus représentatif. Néanmoins, les efforts déployés à cet égard ne doivent pas avoir une incidence sur la capacité du Conseil de réagir rapidement et efficacement aux problèmes qui apparaissent. Cela est particulièrement important au moment où nous assistons à une prolifération des points chauds dans le monde entier. Dans ce contexte, nous souhaitons que le nombre des membres du Conseil de sécurité demeure réduit. Idéalement, ce nombre devrait être limité à une vingtaine au plus. Nous nous opposons à toute proposition qui empiéterait sur les prérogatives des membres permanents actuels du Conseil, y compris le droit de veto. Nous rappelons que le droit de veto est un facteur important pour encourager les membres du Conseil à rechercher des solutions globalement acceptables et équilibrées. Tenter de supprimer le droit de veto serait une erreur historique et politique.

Le débat sur les modalités de la réforme du Conseil de sécurité est un débat difficile, qui dure depuis un certain temps. Il y a eu au total 10 cycles de négociations intergouvernementales. Les États Membres ont fait quelques progrès sur la voie de la réforme, mais une solution globale à même de satisfaire la majorité des États Membres semble toujours hors de portée. Nous souscrivons pleinement à l'opinion, exprimée à maintes reprises du haut de cette tribune, selon laquelle le processus de réforme du Conseil de sécurité est

l'affaire de tous les États Membres sans exception et que la solution adoptée doit bénéficier de l'appui du plus grand nombre possible de Membres. Si nous ne pouvons pas parvenir à un consensus sur cette question, il est essentiel du point de vue politique d'obtenir l'appui d'un nombre d'États Membres supérieur à la majorité des deux tiers juridiquement requise par le Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

Nous sommes convaincus que la question de la réforme du Conseil de sécurité ne saurait être résolue par des seules voies arithmétiques qui mettraient à profit les différents modèles de vote pour faire en sorte que le nombre de voix requis soit le plus faible possible. Le résultat que l'on obtiendrait de cette manière n'accroîtrait pas l'autorité et l'efficacité du Conseil de sécurité, et ne permettrait en aucun cas de renforcer notre organisation mondiale – bien au contraire.

Dans le même temps, nous sommes prêts à envisager toute option raisonnable pour augmenter le nombre des membres du Conseil, y compris l'option dite intermédiaire, qui est une solution de compromis, du moment qu'elle fait l'objet du plus large consensus possible au sein de l'ONU. Cependant, vu l'état d'avancement des négociations, nous ne pouvons pas dire que nous nous sommes rapprochés d'une formule universelle pour la réforme du Conseil de sécurité, susceptible de recueillir le plus large soutien possible. Les positions à cet égard divergent encore sensiblement, et sont parfois diamétralement opposées. Dans ce contexte, nous estimons qu'il n'y a pas d'autre choix que de poursuivre, durant la présente session de l'Assemblée générale, nos efforts avec persévérance en vue de rapprocher les différentes positions.

Nous espérons que les efforts du Président de l'Assemblée générale et du facilitateur des négociations viseront spécifiquement à appuyer autant que possible les négociations, étant entendu que ce processus appartient aux États Membres. Ce travail minutieux doit être mené dans un climat de paix et de transparence, en associant toutes les parties et sans fixer d'échéances arbitraires. Nous devons tous comprendre que s'agissant de cette question, il n'y a pas de place pour des délais et des dates artificiels ou symboliques. En outre, il ne faut pas essayer de résoudre ce problème complexe d'un trait de plume.

Pour terminer, n'oublions pas le plus important – les progrès en ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité sont tributaires de la seule volonté politique des États Membres et de leur disposition à

faire des compromis raisonnables. Nous appelons tous les États à respecter ce principe fondamental.

**M. Wenaweser** (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Alors que nous approchons du soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, le système de paix et de sécurité internationales créé par la Charte continue à bien des égards à jouer un rôle central au sein de l'ordre international. Lorsque des crises éclatent – en Syrie, en Ukraine, en République centrafricaine ou ailleurs – la communauté internationale se tourne vers le Conseil de sécurité pour qu'il prenne l'initiative et montre la voie à suivre. La Charte confère au Conseil des pouvoirs sans équivalent, ce qui suscite de grandes attentes. Or trop souvent, le Conseil ne répond pas à ces attentes. Chaque fois qu'il échoue à jouer un rôle énergique face à un conflit, notamment ceux en Syrie et en Ukraine, le Conseil risque de perdre son rôle central et de donner l'impression qu'il ne peut réagir efficacement qu'aux situations de crise dans lesquelles les membres permanents estiment que les intérêts de leurs pays ne sont pas en jeu.

Le Sommet mondial de 2005 a reconnu la nécessité d'une réforme du Conseil de sécurité et souhaité que le Conseil de sécurité soit réformé sans tarder, et les dirigeants se sont engagés à continuer à s'efforcer d'aboutir à une décision à cette fin. Depuis lors, nous n'avons guère fait de progrès sur la voie de la réforme du Conseil de sécurité. Ce n'est pas faute de propositions, mais plutôt faute d'un engagement véritable. Face à des enjeux aussi considérables et en l'absence d'un accord sur un calendrier et d'un processus clair, nous avons tous choisi la voie de la facilité consistant à réitérer nos positions au lieu de faire des concessions qui permettraient de faire avancer ce processus.

En ce qui concerne l'élargissement du Conseil, ma délégation appuie un modèle intermédiaire à mi-chemin entre les deux positions extrêmes. Aux termes de ce modèle, que nous avons présenté en tant que proposition officielle il y a deux ans, l'on créerait une catégorie supplémentaire de membres élus à long terme au Conseil, avec des mandats de huit ou 10 ans, par exemple. Les États qui occuperaient ces sièges au sein de cette nouvelle catégorie seraient immédiatement rééligibles. Les États qui n'auraient pas réussi à se faire élire aux sièges à long terme ne seraient pas autorisés, pendant toute la période équivalente à ce mandat, à se porter candidats aux sièges d'un mandat de deux ans qui existent à l'heure actuelle. Ce mécanisme ferait l'objet

d'un examen obligatoire à l'issue de deux mandats de cette nouvelle catégorie de sièges à long terme.

Il s'agit d'une approche intermédiaire dans le sens où elle vise à rapprocher les positions de ceux qui sont favorables à l'augmentation du nombre des membres au sein des deux catégories existantes et de ceux qui sont favorables à l'augmentation du nombre de membres permanents uniquement. Toutefois, cette approche n'est pas destinée à servir de phase de transition avant une solution définitive donnée. Il s'agit plutôt d'un modèle viable en soi, mais qui pourrait être modifié après 20 ans ou plus, dans le cadre d'un examen. Nous demeurons convaincus qu'une telle approche est l'option la plus viable pour l'élargissement du Conseil, tant du point de vue de son acceptation à l'Assemblée qu'en termes de processus de ratification nécessaire. En outre, nous ne sommes guère convaincus qu'augmenter le nombre de membres permanents ayant le droit de veto rendrait le Conseil de sécurité réellement plus efficace et nous pensons que nombreux sont ceux qui partagent notre scepticisme.

Quiconque a eu la malchance de participer aux sessions de négociations intergouvernementales a déjà entendu parler à maintes reprises de l'opportunité d'une solution globale et des raisons pour lesquelles nous devons éviter une approche fragmentaire. Nous sommes conscients qu'amender la Charte est une tâche colossale et que nous devons présenter un ensemble d'amendements portant sur tous les aspects de la réforme du Conseil. Ce sont précisément ces amendements que le processus intergouvernemental est chargé de négocier. Toutefois, nous ne pensons pas que cet aspect doive servir d'excuse pour ne pas exiger du Conseil qu'il prenne immédiatement les mesures qui lui permettraient d'être plus transparent, plus responsable et plus efficace. La pratique du Conseil évolue et celui-ci fait des ajustements pour répondre aux nouveaux défis auxquels il est confronté, même si nombre d'entre nous aimeraient qu'il en fasse davantage. À notre avis, faire de l'élargissement du Conseil, ou de l'absence d'élargissement, un prétexte pour ne pas promouvoir ce type d'améliorations est clairement contre-productif.

Nous pensons en particulier aux efforts visant à la mise en place d'un code de conduite qui limiterait le recours au veto dans des situations dans lesquelles des atrocités sont commises, une proposition que nous appuyons sans réserve. Un tel accord ne requiert aucune modification de la Charte, ni aucune mesure proprement dite de l'Assemblée générale. Un accord

sur un tel code de conduite ne nécessite sûrement pas d'attendre que nous nous mettions tous d'accord sur les moyens d'élargir la composition du Conseil de sécurité. Il en va de même des questions liées aux méthodes de travail de manière plus générale. La décision 62/55, qui définit le mandat des négociations internationales, a trait, uniquement, aux méthodes de travail d'un Conseil de sécurité élargi. Il ne s'agit pas d'un obstacle à la prise de mesures concrètes qui renforceraient aujourd'hui l'efficacité du Conseil.

Alors que nous réfléchissons aux moyens de faire avancer la réforme du Conseil, nous ne voyons pas l'utilité de mener les négociations intergouvernementales sans vraiment y croire, comme nous l'avons fait ces cinq dernières années. Le rapport de l'année dernière du groupe consultatif du Président alors en exercice, M. John Ashe, nous offre une synthèse solide de toutes les positions relatives aux négociations. Le moment est venu d'essayer quelque chose de nouveau ou de mettre fin aux négociations intergouvernementales.

Nous remercions l'Ambassadeur Tanin pour les efforts inlassables qu'il a déployés ces cinq dernières années, et nous souhaitons la bienvenue à l'Ambassadeur Rattray et lui souhaitons plein succès dans sa tâche difficile. Nous espérons qu'il assumera le rôle directeur habituellement conféré à ceux qui conduisent les négociations au nom du Président de l'Assemblée générale. C'est ainsi que se déroule toute autre négociation menée par les Membres dans ce bâtiment et nous ne voyons pas pourquoi celle-là devrait se dérouler différemment. Avant d'entamer les négociations intergouvernementales, nous souhaiterions également que le Président présente une analyse des résultats qui peuvent selon lui être obtenus à la présente session de l'Assemblée. Cela servirait de critère d'évaluation des progrès que nous réaliserions.

Nous sommes prêts à travailler avec vous, Monsieur le président, et avec le Président des négociations intergouvernementales, sur la réforme du Conseil de sécurité en vue de faire de véritables progrès au cours de la présente session.

**M<sup>me</sup> Jones** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis sont heureux de participer au présent débat annuel sur la question importante de la réforme du Conseil de sécurité.

Le débat d'aujourd'hui a lieu alors que nous nous préparons au soixante-dixième anniversaire de l'ONU l'année prochaine. L'ONU est très différente, le monde

l'est également. Depuis sa création, l'Organisation est passée de 51 à 193 Membres. Les problèmes auxquels nous devons faire face sont plus complexes et plus urgents que jamais – lutter contre l'épidémie d'Ebola, combattre l'État islamique d'Iraq et du Levant et veiller à ce que les opérations de maintien de la paix menées dans des zones de crise dangereuses soient couronnées de succès. Face à ces problèmes, nous avons besoin d'un Conseil de sécurité qui représente les réalités d'aujourd'hui et qui soit pleinement capable de s'acquitter de son mandat.

L'année 2015, qui marquera une étape décisive, donnera aux Membres une occasion déterminante d'envisager les moyens adéquats de mener à bien la réforme du Conseil. Les États-Unis continuent de penser qu'il est essentiel que toute réforme du Conseil recueille le consensus le plus large possible des États Membres. À cette fin, nous devons suivre une voie sérieuse et rigoureuse pour aller de l'avant. Les États-Unis sont attachés à ce processus et restent prêts à envisager un élargissement modeste du Conseil dans ses deux catégories de membres, permanents et non permanents. Tout examen visant à déterminer quels pays méritent d'être membres permanents à l'avenir doit tenir compte de leur capacité et de leur volonté de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales et à la réalisation des autres buts de l'ONU, ainsi que de leur capacité d'assumer la lourde responsabilité qu'implique le statut de membre du Conseil de sécurité.

Ma délégation félicite l'Ambassadeur Rattray de sa nomination au poste de Président des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Ma délégation remercie également l'Ambassadeur Tanin d'avoir conduit le processus de négociations intergouvernementales ces cinq dernières années. Nous considérons que les négociations intergouvernementales demeurent le cadre le plus approprié pour poursuivre les discussions sur la réforme du Conseil de sécurité.

Enfin, nous encourageons tous les Membres à aborder les prochaines sessions relatives à la réforme du Conseil de sécurité de manière constructive. Nous savons que de nombreux États Membres ont le sentiment que cette question est examinée depuis trop longtemps sans que des mesures n'aient été prises. Nous espérons cependant qu'en travaillant ensemble, nous pourrions envisager une voie à suivre qui convienne à la majorité la plus forte possible des Membres de l'ONU, un accord pouvant promouvoir au mieux la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité

internationales conférée au Conseil, conformément aux idéaux que les fondateurs de l'ONU estimaient essentiels.

**M. Mukerji** (Inde) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre présidence efficace et impressionnante de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session depuis votre entrée en fonctions en septembre. Nous vous assurons, Monsieur le Président, du plein appui de notre délégation dans tout ce que vous entreprendrez à la présente session de l'Assemblée générale.

Qu'il me soit d'emblée permis de m'associer à la déclaration faite par la représentante de Sainte-Lucie au nom du Groupe L.69, ainsi qu'à la déclaration prononcée par le représentant du Brésil au nom du Groupe des Quatre. Ma délégation appuie également sans réserve la déclaration faite par le représentant du Guyana au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

Je voudrais appeler notre attention aujourd'hui sur ce qui suit. Premièrement, nous nous félicitons vivement de la nomination de l'Ambassadeur Courtenay Rattray, Représentant permanent de la Jamaïque, au poste de Président des négociations intergouvernementales de l'ONU sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous avons été impressionnés par le fait que l'Ambassadeur Rattray a mené les travaux de la Première Commission de manière constructive, et nous ne doutons pas que sa nomination sera de bon augure pour ces négociations intergouvernementales. Nous remercions l'Ambassadeur de l'Afghanistan, M. Tanin, d'avoir habilement conduit ce processus jusqu'à présent.

Nous attendons maintenant que vous, Monsieur le Président de l'Assemblée générale, donniez véritablement les moyens d'agir au Président des négociations en lui fournissant, sous votre autorité, un texte sur la base duquel nous pourrions tous entamer de vraies négociations. Cela tranchera agréablement avec tous les précédents cycles de négociations menées jusque-là. En fait, nous devons être les seuls, à l'ONU, à négocier sans être saisis d'un texte de négociations. Comme ma délégation l'a déclaré tant de fois par le passé, sans texte de négociations, aucun d'entre nous ne peut manifester son attachement au multilatéralisme et à la souplesse dont nous pouvons faire preuve pour parvenir à un document final qui serait présenté à nos chefs d'État et de gouvernement en septembre 2015.

Comme dans le cadre de tous les autres processus de négociation en cours à l'Assemblée générale, nos

négociations intergouvernementales ne doivent pas être perçues comme ayant un parti pris contre un pays ou un groupe de pays particulier uniquement parce que nous sommes saisis d'un texte. Néanmoins, si nous n'étions pas saisis d'aucun texte, nous aurions alors certainement de bonnes raisons de déceler un parti pris contre ceux d'entre nous qui s'emploient sérieusement à exécuter le mandat clair que nos dirigeants nous ont confié en 2005 en vue de procéder rapidement à une réforme du Conseil de sécurité.

Deuxièmement, ma délégation est convaincue que, dans leur grande majorité, les États Membres participant aux négociations intergouvernementales sont favorables à la recommandation d'un élargissement de la composition du Conseil de sécurité réformé dans ses deux catégories de membres, permanents et non permanents. Cela englobe plusieurs États Membres qui ne font partie d'aucun groupement, ainsi que des groupements importants favorables à la réforme tels que le Groupe L.69; le Comité des Dix, qui représente le Consensus d'Ezulwini du Groupe des États d'Afrique; la CARICOM; les petits États insulaires en développement; le Groupe des Quatre; et, plus récemment, le Groupe des États arabes qui demande un siège permanent au Conseil.

Notre évaluation est basée aussi bien sur les déclarations faites jusqu'à présent par les États Membres dans le cadre de notre processus de négociations intergouvernementales que sur les déclarations, plus d'une centaine, faites par les chefs d'État et de gouvernement lors du débat de haut niveau de la soixante-neuvième session, en septembre et en octobre. Il existe un procès-verbal de ce débat et cela ne doit pas être ignoré ou mis en cause lors de la prise en considération de la déclaration que nous venons de faire.

Troisièmement, nous considérons qu'insister sur le fait qu'aucun progrès ne peut être accompli dans le cadre de notre processus tant que nous n'aurons pas obtenu un consensus sur un quelconque texte dès le début de notre processus ne correspond pas au consensus unanime concernant la réforme rapide du Conseil, demandée par nos dirigeants au paragraphe 153 du Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1). Nous demandons donc qu'une fois que nous serons saisis, par le nouveau Président des négociations intergouvernementales, du texte de négociations que vous autoriserez, Monsieur le Président, de participer aux échanges d'idées dans le cadre de négociations concrètes visant à définir ce que signifie réellement

une réforme du Conseil pour la grande majorité d'entre nous à l'Assemblée. Nous entacherions l'intégrité collective de l'Organisation si nous nous détournions de cette question et si nous l'ignorions complètement lorsque nos dirigeants se réuniront l'année prochaine à l'occasion du sommet historique de commémoration du soixante-dixième anniversaire de l'ONU.

Enfin, ma délégation tient à replacer une nouvelle fois cette question dans le contexte dans lequel le Conseil de sécurité est actuellement amené à opérer. Le Conseil, qui est la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales en vertu de la Charte et qui agit, aux termes du paragraphe 1 de l'Article 24 et de l'Article 25, au nom de tous les États Membres, est aujourd'hui un organe gravement handicapé. La litanie de crises qui marquent le paysage international et touchent des millions de personnes, et contre lesquelles le Conseil n'a pas la volonté ou les ressources de lutter, le montre de manière on ne peut plus évidente. Même dans son principal domaine de compétence, le Conseil est incapable d'agir de manière crédible, et ce, essentiellement parce qu'il n'est pas représentatif.

Pour renforcer l'efficacité du Conseil, des réformes promptes, telles qu'envisagées collectivement par nos dirigeants il y a 10 ans, sont urgentes. Ces réformes, si elles sont correctement mises en œuvre, rétabliront la crédibilité du Conseil, lui permettront de partager la responsabilité de ses fonctions grâce à l'apport ô combien nécessaire de ressources nouvelles, à la fois financières et intellectuelles, et, surtout, redonneront effet aux dispositions du Chapitre VI de la Charte, qui exige que l'on recoure à des moyens pacifiques et non violents, fondés sur l'état de droit, pour régler les différends, et que ces moyens soient privilégiés en vue de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Comme l'a déclaré le Premier Ministre indien depuis cette tribune le 27 septembre :

« Il importe d'améliorer le Conseil de sécurité pour le rendre plus démocratique et participatif. Des institutions fondées sur les impératifs du XXe siècle ne sauraient être efficaces au XXIe siècle. Elles ont toutes les chances d'être dénuées de pertinence » (A/69/PV.15, p. 19).

Il a également déclaré que si nul ne parvient à régler cette question, nous nous exposerons à de nouvelles turbulences, et il a ajouté que nous devons tenir notre promesse de réformer le Conseil de sécurité d'ici à 2015.

**Sir Mark Lyall Grant** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni est reconnaissant que l'occasion lui soit donnée de réaffirmer publiquement son ferme attachement à la réforme du Conseil de sécurité.

Le Royaume-Uni se félicite vivement de la nomination de l'Ambassadeur Courtenay Rattray à la tête des négociations intergouvernementales. Je rends hommage à son prédécesseur, l'Ambassadeur Zahir Tanin, qui a déployé des efforts inlassables afin de définir une position commune nous permettant d'avancer ensemble. Nous le remercions de ses efforts concertés, qui ont posé les bases des avancées auxquelles nous devons tous œuvrer. Nous comptons travailler en lien étroit et de manière productive avec l'Ambassadeur Rattray, et espérons que sa nomination relancera le processus et le mènera vers un résultat convenu d'un commun accord.

La position du Royaume-Uni en ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité n'a pas changé. Le Royaume-Uni est favorable à l'octroi de sièges permanents au Brésil, à l'Allemagne, à l'Inde et au Japon, ainsi qu'à une représentation africaine permanente. Nous appuyons également l'augmentation du nombre de membres non permanents. Comme l'ont souligné d'autres orateurs, l'année prochaine marquera le soixante-dixième anniversaire de l'ONU et le dixième anniversaire du Document final du Sommet mondial. Marquons ces deux occasions en prenant des mesures concrètes pour faire avancer la réforme.

Le différend relatif à l'élargissement ou non du droit de veto est l'un des principaux obstacles à l'avancée de la réforme du Conseil de sécurité. Nous devons tous avoir pour priorité de veiller à ce que la réforme, quelle qu'elle soit, ne diminue en rien la capacité du Conseil de lutter efficacement contre les menaces à la paix et à la sécurité internationales. Dans ce contexte, le Royaume-Uni n'est pas favorable à l'octroi du droit de veto aux nouveaux membres permanents. Nous prenons acte avec intérêt de l'initiative française visant à ce que les cinq membres permanents s'abstiennent volontairement de recourir au veto, et nous nous félicitons du débat très intéressant qu'elle a suscité. Nous sommes consternés par le cynisme avec lequel le veto est utilisé depuis 2011 pour permettre au régime syrien de continuer à commettre des atrocités de masse et des crimes de guerre. Nous ne pouvons envisager un cas de figure dans lequel le Royaume-Uni opposerait son veto à une réaction appropriée en cas d'atrocités de masse

ou face à une autre crise grave. Toutefois, pour avoir un impact, cette initiative a bien évidemment besoin d'être soutenue par tous les membres permanents du Conseil.

Il importe que les arguments sur les questions contentieuses telles que le veto soient entendus, mais nous devons également veiller à ce que l'éventail des vues divergentes et opposées sur ce point ne détourne pas notre attention de la tâche importante qu'est l'augmentation du nombre de membres du Conseil afin que celui-ci reflète plus exactement le monde moderne.

Je termine en réaffirmant la détermination du Royaume-Uni à améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité. L'amélioration de l'efficacité du Conseil doit aller de pair avec tout débat sur l'augmentation du nombre de ses membres. Le Royaume-Uni ne ménage pas ses efforts pour faire en sorte que le Conseil recherche en permanence de nouveaux moyens d'améliorer son efficacité et sa transparence, notamment en mettant à profit les avancées technologiques. Nous sommes toujours à l'écoute de nouvelles suggestions pratiques pour aller de l'avant et nous nous félicitons de l'esprit constructif avec lequel le Groupe Responsabilité, cohérence et transparence participe aux discussions sur les méthodes de travail du Conseil.

**M<sup>me</sup> Chan** (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Le Costa Rica se félicite de la convocation de la présente séance de l'Assemblée générale consacrée à la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes.

Ma délégation accueille avec satisfaction la nomination du Représentant permanent de la Jamaïque, l'Ambassadeur Courtenay Rattray, à la tête des négociations intergouvernementales. Nous remercions par ailleurs sincèrement le Représentant permanent de l'Afghanistan, l'Ambassadeur Zahir Tanin, du travail accompli.

Nous réaffirmons notre volonté de continuer à travailler avec sérieux avec les membres dans le cadre de ce processus, qui doit être conforme aux principes fondamentaux qui régissent l'Organisation et promouvoir, avant tout, le renforcement du multilatéralisme.

Le Costa Rica a participé à tous les cycles de négociations intergouvernementales et a avancé des arguments clairs et des explications précises concernant les raisons qui motivent sa position de principe. Nous n'avons qu'un objectif : qu'il soit procédé à une réforme

en profondeur, intégrale et sans exclusive du Conseil de sécurité, une réforme basée sur les principes d'égalité souveraine des États, de légitimité, de représentativité, d'efficacité et de transparence.

Une réforme démocratique ne sera possible que si les États Membres sont prêts à faire des compromis et à faire preuve d'un esprit constructif et de souplesse. C'est pourquoi le Costa Rica partage les préoccupations et approuve les suggestions du représentant de l'Italie, qui s'est exprimé au nom du Groupe du consensus.

Tout au long des 10 cycles de négociations intergouvernementales, le Costa Rica a expliqué pourquoi il est fermement opposé à la création de nouveaux sièges permanents et à tout élargissement du droit de veto ou de tout autre privilège dont jouissent les membres du Conseil de sécurité. De l'avis du Costa Rica, la réforme du Conseil de sécurité ne peut être efficace, légitime et démocratique si elle se limite à étendre les privilèges de certains et à octroyer un siège permanent à d'autres.

C'est pourquoi mon pays est partisan d'une augmentation prudente du nombre de membres non permanents, assortie de la possibilité de siéger pendant plus de deux années d'affilée. C'est, à nos yeux, le seul moyen de rendre cet organe plus représentatif et légitime, de faire en sorte qu'il écoute les voix et les idées novatrices de l'Afrique, de l'Asie et du Pacifique, de l'Amérique latine et des Caraïbes, dont la volonté de jouer un rôle actif dans le traitement des questions dont est saisi le Conseil de sécurité contribuera en parallèle à renforcer la responsabilité des membres non permanents.

Cette représentation à géométrie variable permettra aussi d'accroître substantiellement les chances, surtout de petits pays comme le mien qui forment la majorité des Membres de l'Organisation, d'être élus au Conseil, l'objectif étant de donner effectivement encore plus de possibilités à l'ensemble des Membres, et non de les réduire davantage. Ces possibilités prendront véritablement forme grâce à une amélioration en profondeur des méthodes de travail. Nous savons bien que, dans un Conseil élargi, les procédures devront être plus claires, plus prévisibles, plus systématiques et plus transparentes.

Le Costa Rica craint que le Groupe consultatif ne présente ce document comme un moyen d'aider à organiser des négociations intergouvernementales, alors qu'il ne fait en réalité que résumer certaines – et non pas

la totalité – des propositions de négociations. Pour mon pays, le document présenté par le Groupe consultatif ne peut ni ne doit constituer une base pour nos travaux, car les négociations intergouvernementales et les textes sur lesquels, nous les 193 États, avons travaillé ensemble doivent avoir la primauté et la légitimité absolues par rapport à tout autre processus ou texte parallèle. Le seul document qui bénéficie de l'appui de tous les Membres de l'ONU est le deuxième document révisé.

La solution ne consiste pas à formuler des propositions de réforme partielles en dehors du processus de négociations intergouvernementales. Cela ne fera que diviser encore plus les Membres et éloignera la perspective d'une réforme intégrale du Conseil de sécurité. Soyons conséquents par rapport à la teneur de la décision 62/557 et négocions une réforme intégrale du Conseil de sécurité qui tienne compte des cinq principaux thèmes sur la base des propositions avancées par les États Membres, en toute bonne foi et de façon ouverte et transparente, afin de parvenir à l'accord politique le plus large possible.

Le Costa Rica réaffirme qu'il est disposé à participer aux consultations que la présidence estimera nécessaires ainsi qu'à collaborer dans un esprit constructif et dynamique à la conception d'un processus qui nous permettra d'aller de l'avant dans cette étape décisive pour l'avenir de l'Organisation – un processus qui doit aboutir à une réforme du Conseil de sécurité avantageuse pour tous, et non pour un petit nombre seulement.

**M. Oh Joon** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance qui vient à point nommé. La réforme du Conseil de sécurité est très importante pour le fonctionnement du Conseil et pour l'avenir de l'Organisation des Nations Unies. Nous saluons l'initiative que vous avez prise de trouver un terrain d'entente sur ce point de l'ordre du jour, en étroite consultation avec les Membres de l'ONU.

La République de Corée appuie la réforme du Conseil de sécurité, une question importante et urgente. Le Conseil doit être réformé conformément à l'évolution des réalités géopolitiques du monde d'aujourd'hui. Parallèlement, il est crucial d'avoir un Conseil plus représentatif, plus responsable, plus démocratique et plus efficace. Le seul moyen plausible d'y parvenir devrait être d'organiser périodiquement des élections. Une augmentation du nombre des membres élus créerait un meilleur équilibre au sein du Conseil, lui permettant

ainsi d'améliorer ses travaux. Le respect du principe de responsabilité par le biais d'élections est essentiel pour nos gouvernements, nos parlements et nos organisations multilatérales. Le même principe doit s'appliquer au Conseil de sécurité. Une élection unique qui permet à une poignée de pays de rester indéfiniment au Conseil va à l'encontre du principe de démocratie et de transparence. Et surtout, cela ne permettra pas au Conseil de mieux refléter l'évolution des réalités politiques internationales et donc de relever plus efficacement les défis mondiaux.

Le Groupe du consensus, auquel appartient la République de Corée, a fait preuve de souplesse dans ses propositions de réforme du Conseil de sécurité. Nous voudrions voir les négociations progresser. La proposition du Groupe portant sur des sièges rééligibles pourrait constituer une solution de compromis viable. Nous attendons avec intérêt de voir d'autres groupes participant aux négociations adopter une approche constructive pour faire avancer l'ordre du jour. S'agissant des questions de procédure, l'enseignement qu'on peut tirer des négociations précédentes est que toute réforme doit bénéficier de l'appui le plus large possible des États Membres. Nous devons nous efforcer de parvenir à un consensus, comme le stipule la décision 62/557, afin de régler cette épineuse question.

La réforme du Conseil de sécurité doit aussi être abordée de façon globale dans ces cinq principaux thèmes. La République de Corée espère que des progrès dans les négociations sur la réforme du Conseil de sécurité seront enregistrés sous votre leadership, Monsieur le Président, ainsi que sous celui de l'Ambassadeur Courtenay Rattray, le facilitateur des négociations intergouvernementales nouvellement nommé, qui peut compter sur notre pleine coopération. Nous remercions aussi l'Ambassadeur Tanin, le premier facilitateur, de ses efforts inlassables visant à faire avancer les négociations. Nous continuerons de travailler étroitement avec les autres États Membres à la réalisation de cette importante tâche.

**M. Yoshikawa** (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par vous remercier, Monsieur le Président, du leadership dont vous faites preuve depuis que vous avez assumé la présidence en septembre et la conduite de nos débats sur les points importants de l'ordre du jour dont nous sommes saisis, notamment la réforme du Conseil de sécurité.

Qu'il me soit permis de souscrire sans réserve à la déclaration faite par l'Ambassadeur Antonio de Aguiar Patriota, du Brésil, au nom du Groupe des

Quatre. Je voudrais aussi féliciter le nouveau Président des négociations intergouvernementales, l'Ambassadeur Courtenay Rattray, de la Jamaïque. L'Ambassadeur Rattray a déjà démontré son aptitude remarquable à forger un consensus en tant que Président de la Première Commission. Le nouveau Président peut compter sur notre plein appui et notre entière coopération.

Mes remerciements vont tout spécialement à l'ancien Président de l'Assemblée générale, l'Ambassadeur John Ashe, ainsi qu'à l'ancien Président des négociations intergouvernementales, l'Ambassadeur Zahir Tanin, de l'Afghanistan. En particulier, en tant que Président, l'Ambassadeur Tanin s'est efforcé inlassablement au cours des six dernières années à faire avancer le processus. Le troisième document révisé, publié en 2011, et son évaluation du processus de négociations intergouvernementales publiée en juillet comptent au nombre de legs importants qu'il nous laisse. Comme l'ont signalé de nombreux intervenants avant moi, à l'approche du soixante-dixième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies, d'énormes possibilités s'offrent à nous. Le mois de septembre prochain marquera aussi 50 ans depuis que le Conseil de sécurité a été réformé pour la première et dernière fois. Nous nous souvenons tous ici de l'appel lancé par nos dirigeants à l'occasion du Sommet mondial de 2005 en faveur d'une réforme du Conseil de sécurité. Je pense que le moment est venu maintenant d'aller de l'avant et de remplir le mandat donné par nos dirigeants à ce Sommet.

Nous savons aussi qu'il y a 50 ans, lorsque le Conseil avait été élargi, il y avait 117 pays Membres de l'ONU. Aujourd'hui, nous sommes 193. Malgré l'addition de 76 pays, le nombre de membres du Conseil de sécurité est resté le même. Le Conseil doit refléter les réalités géopolitiques du XXI<sup>e</sup> siècle en augmentant le nombre de membres permanents et non permanents. Je suis fermement convaincu que davantage de pays, et en tout premier lieu des pays d'Afrique et d'Asie-Pacifique, devraient siéger au Conseil.

J'attache énormément d'importance aux négociations intergouvernementales. Elles constituent le seul espace où tous les États Membres peuvent négocier afin d'atteindre leur objectif commun, la réforme du Conseil de sécurité. Le document officieux du groupe consultatif créé par le précédent Président de l'Assemblée générale, M. John Ashe, ainsi que l'évaluation faite par l'ancien Président des négociations intergouvernementales ont enclenché une dynamique

propice aux négociations. Pourtant, malgré tous les efforts consentis jusqu'ici, il nous faut admettre que les discussions sont toujours dans l'impasse. Nous ne pouvons pas nous permettre de laisser le *statu quo* perdurer en 2015. Ne faisons pas de nos négociations un exercice interminable.

Pour lancer de véritables négociations sous l'autorité du Président de l'Assemblée générale et du nouveau président du processus de négociations intergouvernementales, nous devons œuvrer sur la base d'un texte de négociation. Dans ce contexte, je me félicite, Monsieur le Président, que votre lettre datée du 10 novembre encourage les États Membres à transformer le processus en des négociations fondées sur un texte. En septembre, ici-même à New York, les ministres des affaires étrangères du Groupe des Quatre ont décidé d'approcher les États Membres afin de discuter des modèles envisageables pour un Conseil de sécurité élargi. Je pense que cette démarche permettra de lancer une dynamique favorable à la production d'un texte de négociation et de redynamiser les discussions dans le cadre des négociations intergouvernementales.

Avant de conclure, je voudrais évoquer la question du veto, qui est l'un des problèmes les plus délicats à aborder dans les débats sur la réforme du Conseil de sécurité. La France a proposé une initiative visant à limiter l'utilisation du droit de veto dans les situations impliquant des atrocités de masse. Nous accueillons favorablement la proposition française. Son importance réside dans le fait que cette proposition de limiter l'utilisation du droit de veto émane d'un membre permanent du Conseil. Le Japon espère que d'autres membres permanents se rallieront à l'initiative française.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que le Japon vous apporte tout son appui, Monsieur le Président, et est déterminé à continuer de coopérer avec vous sur cette question cruciale en cette période critique.

**M. Wang Min** (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise tient à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la séance de ce jour. Nous nous félicitons que vous ayez nommé le Représentant permanent de la Jamaïque, l'Ambassadeur Rattray, pour présider les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Je saisis également cette occasion pour remercier l'Ambassadeur Tanin, de l'Afghanistan, de ses efforts tout au long des cinq dernières années à la tête du processus de négociations intergouvernementales. Nous apportons notre appui à

l'Ambassadeur Rattray dans ses efforts pour s'acquitter du travail requis, conformément à son mandat et d'une manière constructive, tout en adhérant à une position d'impartialité, d'objectivité et d'équité, et en jouant un rôle d'intermédiaire entre les membres de l'Assemblée générale, au bénéfice des États Membres.

Ces dernières années, des changements fondamentaux majeurs sont intervenus dans les situations internationales, et les menaces et les défis auxquels l'humanité tout entière est confrontée sont de plus en plus nombreux. Les attentes que nourrissent les États Membres vis-à-vis du Conseil de sécurité sont plus importantes. Le Conseil de sécurité, à qui a été confiée la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, s'acquitte de cette responsabilité au nom de tous les États Membres de l'ONU. L'autorité et l'efficacité du Conseil sont intimement liées aux 193 États Membres. Une réforme raisonnable et nécessaire permettra au Conseil de mieux assumer les responsabilités sacrées qui lui ont été confiées par la Charte des Nations Unies et de mieux servir la cause de la paix et du développement de l'humanité.

La Chine, qui a toujours défendu activement la réforme du Conseil de sécurité, estime que cette réforme doit avoir pour point de départ et pour fondement la priorité consistant à accroître la représentation et la participation des pays en développement, en particulier les pays africains. Parallèlement, il faut donner à un plus grand nombre de pays, notamment les pays de taille petite et moyenne, qui composent la majorité des Membres de l'ONU, davantage de chances de siéger au Conseil, de prendre part à sa prise de décisions et de jouer un plus grand rôle dans la promotion effective des objectifs et principes énoncés dans la Charte et des principes directeurs qui régissent les relations internationales.

La réforme du Conseil concerne l'avenir de l'ONU et les intérêts immédiats de tous les États Membres. Faire avancer le processus de réforme nécessite que les États Membres procèdent à d'amples consultations et tiennent compte des intérêts et besoins de toutes les parties, en particulier ceux des pays de taille petite et moyenne, afin de réunir le consensus le plus large possible.

La Chine estime qu'il est nécessaire de respecter un certain nombre de principes clefs. Le premier d'entre eux est le principe d'unité. L'Assemblée générale va jouer un rôle de transition à la présente session en entreprenant une mission historique et une tâche d'exception :

faire la synthèse des expériences passées et explorer de nouveaux moyens et de nouvelles méthodes pour avancer vers l'avenir. L'unité doit être le mot clef de notre session. La réforme de l'ONU dans tous les domaines, y compris celle du Conseil de sécurité, ne pourra pas progresser sur fond de différends, d'accusations ou d'antagonismes graves. Tous les États Membres doivent viser l'unité en vue de renforcer l'autorité et l'efficacité du Conseil et d'y accroître la représentation des pays en développement. Il est important de veiller à ce que la réforme soit un processus qui aplanisse les divergences et consolide l'unité. Tout traitement inique de la position des États Membres, toute échéance artificielle fixée pour la réforme ou, pire encore, l'imposition de force de modèles de réforme non aboutis ne feront qu'exacerber les désaccords et la division entre les États Membres, ce qui détournerait la réforme de la voie qu'elle doit prendre et nuirait aux intérêts communs de tous les États Membres, ainsi qu'aux intérêts à long terme de l'ONU.

Le deuxième principe est celui de l'appropriation par les États Membres. La réforme du Conseil concerne directement les intérêts de chacun des États Membres, et le processus doit être pris en main et guidé par eux. Les négociations intergouvernementales ne doivent être menées que sur la base des positions et propositions des États Membres, et doivent traiter les propositions de toutes les parties sur un pied d'égalité, en tenant compte des intérêts et des préoccupations de tous en vue du consensus aussi large que possible. C'est le seul scénario qui permettra au processus de réforme d'avancer dans la bonne direction et qui garantira sa bonne progression. Limiter de manière arbitraire les options proposées pour les négociations et précipiter des négociations sur un texte qui n'aurait pas réuni le consensus des États Membres ne ferait qu'exacerber les divisions et la discorde et rendrait le processus de réforme plus difficile. C'est contraire aux attentes des États Membres.

Troisièmement, le principe des consultations démocratiques doit être respecté. Il n'y a toujours pas de consensus entre les États Membres autour de l'idée fondamentale de la réforme. Sur des questions telles que les catégories de membres au sein d'un Conseil élargi ou la taille du Conseil, tous les États Membres ont leurs propres propositions et positions et les divergences d'opinions sont marquées. Cela étant, plus les vues sont divergentes, plus il est nécessaire que les États Membres procèdent avec patience à des consultations pour forger le consensus. Nous devons faire en sorte que les divergences de vues deviennent la force motrice et

mener une réflexion commune pour réunir le consensus et parvenir à un accord d'ensemble sur les questions relatives à la réforme.

Seule une solution obtenue grâce à des consultations approfondies entre tous les États Membres et appuyée par la majorité sera acceptable pour les États Membres de l'ONU. Seule une décision prise conjointement par les États Membres sera en mesure de résister à l'épreuve du temps. La réforme du Conseil de sécurité est une question épineuse et difficile de la réforme de l'ONU dans tous les domaines. La clef de tout progrès dans la réforme est entre les mains des États Membres. Ce n'est que lorsqu'ils dépasseront leurs divergences de vues, feront des compromis et tiendront compte des préoccupations des uns et des autres que la réforme pourra avancer sur la bonne voie.

La Chine espère que les États Membres continueront, durant la présente session, de se conformer aux dispositions de la décision 62/557 de l'Assemblée générale et qu'ils mèneront les négociations intergouvernementales de manière ouverte, inclusive et transparente. La Chine continuera à œuvrer de concert avec d'autres pays afin de parvenir à une formule de réforme qui recueillera le consensus le plus large possible entre les États Membres et coïncidera avec les intérêts à long terme des Nations Unies et les intérêts communs des États Membres.

**M. Sinhaseni** (Thaïlande) (*parle en anglais*) : L'année prochaine marquera le dixième anniversaire du Sommet mondial, au cours duquel nos dirigeants ont appelé à une réforme rapide du Conseil de sécurité. Elle marquera également le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur, le 31 août 1965, de l'amendement à la Charte des Nations Unies, qui a conduit à l'élargissement de la composition du Conseil de sécurité de 11 à 15 membres, le nombre de membres non permanents du Conseil de sécurité passant de six à 10. Comme nous le savons tous, cet amendement a été adopté en raison de l'accroissement du nombre de membres de l'ONU, qui est passé de 51 en 1945 à 115 en 1963. Aujourd'hui, il y a 193 Membres et il est possible que ce nombre augmente.

Compte tenu de la forte augmentation du nombre de membres et des changements profonds qui sont intervenus dans le paysage géopolitique et géoéconomique depuis la création de l'Organisation des Nations Unies en 1945, nous avons tous accepté la réforme du Conseil dans cinq domaines, comme mandaté par la décision 62/557 de l'Assemblée générale de 2008,

afin d'aligner le Conseil sur les réalités d'aujourd'hui. Après deux décennies de négociations, d'abord dans le cadre du Groupe de travail spécial, puis dans le cadre du processus de négociations intergouvernementales, nous devrions être en mesure de parvenir à un consensus sur l'ensemble de ces cinq domaines.

En ce qui concerne les catégories de membres, il n'existe aucune objection à l'augmentation du nombre de membres non permanents du Conseil de sécurité. Toutefois, des divergences de vues subsistent quant à l'augmentation du nombre de membres permanents. Sur la question du droit de veto, il semble qu'il y ait un appui croissant en faveur de ce qu'on appelle le code de conduite proposé par la France, au lieu d'une suppression pure et simple de ce droit, qui est très improbable, voire impossible. En ce qui concerne la représentation régionale, il existe clairement un consensus sur une représentation régionale équitable. Pour ce qui est de la taille d'un Conseil élargi, il semble y avoir une convergence de vues autour de 25 membres. En ce qui concerne l'amélioration des méthodes de travail du Conseil, il n'y a pas d'objection à l'amélioration des méthodes de travail, que ce soit avant ou après la réforme. En fait, l'amélioration des méthodes de travail du Conseil devrait être un processus constant, qui ne soit pas tenu en otage par la réforme globale du Conseil. S'agissant de la relation entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, je suis convaincu que nous sommes tous d'accord pour dire que ces deux organes principaux de l'Organisation des Nations Unies devraient travailler de concert dans le cadre de leurs mandats respectifs, tel qu'indiqué dans la Charte des Nations Unies.

La seule question qui semble faire obstacle à l'indispensable réforme du Conseil de sécurité est l'augmentation du nombre de membres permanents. Sur cette question, la Thaïlande a toujours été ouverte à toutes les idées et propositions, y compris l'élargissement des deux catégories de membres ou la mise en place de ce qu'on appelle des solutions provisoires ou intermédiaires. Nous partageons l'avis d'un certain nombre d'États Membres, à savoir que la réforme ne sera possible que si les États Membres sont prêts à être plus souples et disposés à s'engager dans des négociations sur des concessions mutuelles. Nous sommes également favorables à la proposition relative à la tenue de négociations fondées sur un texte. Toutefois, avant de nous lancer dans la rédaction d'un texte, nous devons d'abord nous mettre tous d'accord sur l'ensemble des principes relatifs à la voie à suivre, en particulier

en ce qui concerne la question la plus importante de l'augmentation du nombre de membres permanents.

De notre point de vue, il sera très difficile de parvenir à un consensus sur l'augmentation du nombre de membres permanents, du moins dans un avenir immédiat, compte tenu de la ferme opposition de certains États Membres qui doutent de la nécessité d'ajouter un plus grand nombre de sièges permanents au Conseil. Cependant, cela ne veut pas dire qu'un tel élargissement ne soit pas possible dans le long terme. Les pays qui souhaitent devenir membres permanents doivent démontrer qu'ils ont à la fois les moyens et la volonté de renforcer le Conseil, tandis que l'ensemble des États Membres, pour leur part, doivent avoir le droit de déterminer si l'ajout de nouveaux membres permanents présente un mérite quelconque. À la différence des cinq membres permanents actuels, qui se sont vu accorder le statut de membre permanent en raison de leur contribution historique au dénouement de la Seconde Guerre mondiale et, par la suite, à la mise en place d'une nouvelle organisation internationale, connue aujourd'hui sous le nom d'Organisation des Nations Unies, les nouveaux membres devraient se voir attribuer un siège permanent s'ils peuvent démontrer clairement leur capacité et leur détermination à maintenir la paix et la sécurité internationales. Fait plus important encore, l'augmentation du nombre de membres permanents doit s'avérer utile aux fins du renforcement de l'efficacité du Conseil.

Afin de donner aux futurs membres permanents l'occasion de faire la preuve de leur capacité et de leur engagement, une catégorie de membres provisoires devrait être mise en place pour permettre à ces pays de siéger au Conseil pendant trois à cinq ans, selon des conditions et des critères qui restent à déterminer. S'ils sont réélus pour un second mandat, il pourrait y avoir un examen au cours ou à la suite du deuxième mandat en vue de l'éventuelle augmentation du nombre de membres permanents. Cependant, l'introduction de ce type de siège ne doit pas avoir d'incidence sur l'augmentation du nombre de membres non permanents, conformément au principe d'une représentation géographique équitable.

Alors que nous approchons du soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que du dixième anniversaire du Sommet mondial, les États Membres doivent travailler de concert dans un esprit de compromis et de souplesse pour faire en sorte que le onzième cycle de négociations qui va s'ouvrir prochainement dans le cadre des négociations

intergouvernementales permette de produire des résultats tangibles et d'aboutir à des progrès. Qu'il me soit permis de m'associer aux autres orateurs pour remercier l'Ambassadeur d'Afghanistan, M. Zahir Tanin, de ses efforts inlassables et de l'immense patience dont il a fait preuve au cours des six années qu'il a passées à la tête des négociations intergouvernementales. Je tiens également à féliciter chaleureusement l'Ambassadeur de Jamaïque, M. Courtenay Rattray, de sa récente nomination à la fonction de Président des négociations intergouvernementales. Ma délégation a pleine confiance en l'Ambassadeur Rattray et lui souhaite plein succès dans ses travaux.

Il nous faut une approche inédite et de nombreuses idées et propositions nouvelles si nous voulons faire avancer la réforme. La répétition de positions connues ne mène nulle part. Les idées que la Thaïlande a présentées aujourd'hui visent toutes à sortir de l'impasse, en prenant en compte toutes les préoccupations et les propositions de toutes les parties qui sont soit pour soit contre l'augmentation du nombre de sièges permanents. Ce n'est qu'une fois sortis de cette impasse que nous pourrions enfin mener la réforme indispensable du Conseil de sécurité, une réforme qui soit acceptable par tous.

**M. Deniau** (France) : Je voudrais tout d'abord saluer la nomination de l'Ambassadeur de Jamaïque, M. Courtenay Rattray, comme facilitateur des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous lui souhaitons plein succès dans sa mission.

Les discussions sur la réforme du Conseil de sécurité au sein de l'Assemblée générale durent depuis près de deux décennies et force est de constater que nous n'avons pas progressé sur le sujet. L'Ambassadeur d'Afghanistan, M. Tanin, dont je veux saluer le travail, avait tenté de proposer aux États Membres un document concis et concret sur les modalités possibles de la réforme, mais aucun accord n'a été trouvé pour avancer concrètement sur la voie de l'élargissement du Conseil.

Pourtant, les discussions menées lors de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, dans le cadre des négociations intergouvernementales, ont montré qu'une majorité de Membres de l'Organisation souhaitait une réforme. Les modalités pratiques restent certes à préciser mais il s'agit d'une étape significative et il nous faut à présent passer à des négociations basées sur un texte, comme l'ont notamment souligné avant

moi les représentants du Guyana, du Brésil, de Sainte-Lucie, de la Sierra Leone et de l'Inde.

La France pense que le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation doit être mis à profit pour que les États Membres s'accordent sur un projet de réforme ambitieux. Mon pays espère qu'un texte sera diffusé pour permettre une négociation concrète en vue d'élargir le Conseil de sécurité dans les deux catégories de membres. Cette réforme est fondamentale. Le Conseil de sécurité doit en effet refléter davantage les réalités du monde d'aujourd'hui, tout en renforçant sa capacité à assumer pleinement ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La France souhaite que le Conseil tienne compte de l'émergence de nouvelles puissances qui ont la volonté et la capacité d'assumer la responsabilité d'une présence permanente au Conseil de sécurité et qui sont, conformément à la Charte des Nations Unies, en mesure d'apporter une contribution importante à l'action du Conseil. À cet égard, elle apporte son appui à la candidature de l'Allemagne, du Brésil, de l'Inde et du Japon comme membres permanents du Conseil de sécurité, ainsi qu'à une présence renforcée des pays africains, parmi les membres permanents et non permanents.

Qu'il me soit permis de saisir l'occasion de ce débat pour rappeler l'initiative française sur l'encadrement volontaire du recours au veto. La réunion ministérielle du 25 septembre sur le veto, coprésidée par les Ministres des affaires étrangères de la France et du Mexique, a montré qu'un grand nombre d'États Membres, ainsi que la société civile, soutiennent cette initiative qui consisterait, je le rappelle, pour les cinq membres permanents du Conseil de sécurité à s'abstenir volontairement et collectivement de recourir au veto lorsqu'une situation d'atrocités de masse est constatée. Cette démarche, comme l'ont souligné avant moi plusieurs orateurs ce matin, est une démarche volontaire qui n'exige pas une révision de la Charte. Les discussions sur les modalités pratiques de sa mise en œuvre se poursuivent avec nos partenaires. La France espère aboutir à un accord avec les autres membres permanents du Conseil de sécurité dans les mois à venir. Elle continuera en parallèle à mobiliser ses soutiens afin de préserver la dynamique déjà à l'œuvre.

Je rappelle enfin que notre initiative sur le veto est distincte et complémentaire de la réforme globale du Conseil, réforme pour laquelle la France continuera de plaider.

**M. Boukadoum** (Algérie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le débat d'aujourd'hui au titre du point 119 de l'ordre du jour, intitulé « Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes ». Mon pays suit de près cette question qui revêt la plus haute importance. Bien entendu, ma délégation se félicite vivement de votre déclaration liminaire.

Je voudrais également féliciter l'Ambassadeur Courtenay Rattray, Représentant permanent de la Jamaïque, à l'occasion de sa nomination en tant que président des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité et l'assurer de notre volonté de coopérer avec lui en vue d'une réforme globale du Conseil. Je tiens également à rendre hommage au président sortant, l'Ambassadeur Zahir Tanin, pour les efforts considérables qu'il a déployés au cours des sessions précédentes.

L'Algérie s'associe pleinement aux déclarations faites respectivement par les représentants de l'Iran et du Koweït au nom du Mouvement des pays non-alignés et du Groupe des États arabes. À présent, d'ordre de mon gouvernement, je voudrais faire les observations suivantes.

En ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité, je voudrais redire l'attachement de l'Algérie à cette question très importante et indiquer que nous espérons qu'on pourra faire fond sur les progrès réalisés au cours de la dernière session sur la base de la décision 62/557 de l'Assemblée générale. Nous notons avec satisfaction que lors du débat général de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, de nombreux chefs d'État et de gouvernement et chefs de délégation, y compris le Ministre algérien des affaires étrangères, ont réaffirmé la nécessité de réformer le Conseil de sécurité pour le rendre plus représentatif, plus démocratique et plus légitime. À présent, nous devons continuer à œuvrer de concert à la conclusion d'un accord sur un modèle de réforme qui tienne compte des valeurs fondamentales de l'Organisation des Nations Unies, en particulier l'inclusion, la démocratie, la responsabilisation, l'égalité et la transparence.

Corriger le déséquilibre qui caractérise actuellement la composition du Conseil en vue d'accroître sa légitimité en tant qu'organe qui a pour responsabilité principale le maintien de la paix et de la sécurité internationales reste une responsabilité collective de tous les États Membres et l'objectif

principal de l'Assemblée générale. Nous espérons que durant la présente session, la dynamique s'intensifiera en vue d'un débat plus franc et plus animé – un débat résolu et caractérisé par plus de souplesse et de volonté de faire des compromis – afin de dégager la volonté politique nécessaire pour effectuer cette réforme, conformément à la vision exprimée par nos dirigeants lors du Sommet mondial de 2005.

L'Algérie est membre du Comité des dix de l'Union africaine. À cet égard, mon pays participe activement à la promotion de la Position commune africaine et continue de prendre part aux négociations intergouvernementales visant à corriger l'injustice historique subie par l'Afrique, qui est le seul continent à ne pas être représenté dans la catégorie des membres permanents du Conseil de sécurité et qui est sous-représentée dans la catégorie des membres non permanents. À cette fin, nous invitons instamment tous les Membres des Nations Unies à œuvrer de concert avec l'Afrique pour remédier à cette injustice. Nous sommes déterminés à nouer des alliances à l'appui de la Position commune africaine avec divers groupes d'intérêts et avec les États Membres qui participent aux négociations intergouvernementales en vue de parvenir à la réforme du Conseil.

La position de l'Afrique est une aspiration continentale, et nous pensons qu'elle est désormais bien connue de tous les États Membres et des autres parties prenantes. À cet égard, il importe de rappeler que lorsque l'ONU a été créée en 1945, la plupart des pays africains n'étaient pas représentés et que lorsque la première réforme a été effectuée en 1963, même si l'Afrique était présente, à l'époque, l'on n'a pas envisagé de l'inclure dans la catégorie des membres permanents. Depuis lors, les circonstances ont changé et il n'est que justice que l'Afrique soit pleinement représentée au sein de tous les organes de décision de l'Organisation des Nations Unies, en particulier le Conseil de sécurité. La pleine représentation de l'Afrique au sein du Conseil, selon le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte, signifie, en premier lieu, que l'Afrique disposerait d'au moins deux sièges permanents, avec toutes les prérogatives et les privilèges des membres permanents, y compris le droit de veto s'il reste en vigueur. Deuxièmement, l'Afrique prétend à cinq sièges non permanents.

Nous constatons avec préoccupation l'absence de progrès et de résultats concrets au cours des 10 cycles de négociations intergouvernementales de l'Assemblée

générale sur la réforme du Conseil de sécurité. En dépit de cette situation, forte de sa détermination à régler la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et les questions connexes, l'Algérie est disposée à continuer à participer de manière constructive et en toute bonne foi au processus de négociations intergouvernementales durant la présente session de l'Assemblée générale.

Nous prenons également note du fait que, dans votre lettre datée du 10 novembre, vous avez, Monsieur le Président, encouragé les États Membres à faire avancer le processus en entamant des négociations basées sur un texte. À cet égard, ma délégation considère toujours que la deuxième version révisée du texte compilé constitue une bonne base pour des négociations. Un accord général est néanmoins nécessaire sur ce qu'il faut faire à la présente session et le débat actuel pourrait aider le Président des négociations intergouvernementales à donner plus de précisions sur ses intentions concernant la manière de progresser. La réforme du Conseil de sécurité appelle à une approche globale, transparente et équilibrée.

Enfin, vous pouvez être assuré, Monsieur le Président, de notre plein appui et de notre entière coopération en vue de faire avancer la réforme du Conseil de sécurité sous votre direction.

**M. González de Linares Palou** (Espagne) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, de l'intérêt que vous portez à la question de la réforme du Conseil de sécurité, en travaillant en coopération étroite avec tous les États Membres de l'ONU.

Nous félicitons chaleureusement l'Ambassadeur Rattray pour sa nomination et lui souhaitons plein succès dans sa mission importante. Il peut compter sur le plein appui de l'Espagne. Je tiens également à remercier sincèrement son prédécesseur, l'Ambassadeur Tanin, pour son travail, ses efforts inlassables et sa patience tout au long de son mandat.

Nous souscrivons pleinement à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Italie au nom du Groupe du Consensus, et je voudrais faire quelques observations supplémentaires.

Après avoir longtemps travaillé sur le processus de réforme du Conseil de sécurité – depuis 1993 en ce qui me concerne – mon pays a appris que notre force provient de l'unité tandis que les approches et mesures

de nature à semer la division ne font qu'entraîner retards, problèmes et complications. Les États Membres de l'ONU – chacun d'entre nous – partagent l'objectif d'un Conseil de sécurité plus représentatif, responsable, efficace et démocratique et, pour atteindre cet objectif, nous devons être disposés à considérer de nouvelles idées, à jeter des ponts pour rapprocher les différents groupes et positions. Le processus de réforme du Conseil de sécurité rappelle la construction d'un grand édifice. Il nécessite de bonnes fondations, très solides. Si une partie seulement de ses fondations est utilisée, cet édifice ne pourra pas être érigé et, s'il l'est, il finira par s'effondrer.

Nous sommes soucieux de voir prendre forme une version moderne du Conseil de sécurité, d'un Conseil, comme je l'ai dit, qui soit plus représentatif et plus influent, et permette notamment aux États africains et aux petits États de faire entendre leur voix. L'Espagne considère que le fait d'augmenter le nombre des membres du Conseil contribuera à sa plus grande représentativité, mais il faut faire bien plus que cela. Il faut également nécessairement multiplier les possibilités qu'ont tous les États Membres de siéger au Conseil de manière périodique. La meilleure façon d'atteindre cet objectif est d'augmenter le nombre de membres élus, ce qui ferait également du Conseil de sécurité un organe plus démocratique et responsable à l'égard de tous les États Membres de l'ONU. Cela ne signifie pas qu'il faut créer de nouveaux sièges permanents. Nous considérons que cela ne rendra pas le Conseil plus représentatif. Au contraire, nous créerions alors un Conseil plus exclusif plutôt que plus ouvert, et tournerions le dos à la nécessité de renforcer la démocratie et la responsabilité de cet organe.

Nous avons besoin d'un Conseil responsable et efficace. Ces caractéristiques vont de pair. L'Espagne est favorable à l'idée de permettre aux États Membres qui souhaitent apporter une contribution importante aux travaux du Conseil d'y siéger pendant des périodes plus longues et à intervalles plus rapprochés. L'Espagne croit en un Conseil de sécurité basé sur le mérite et non sur les privilèges. Mon pays appuie la proposition du Groupe du consensus de rallonger la durée des mandats et de rendre possible une réélection immédiate. Nous pensons que cette formule permettrait d'étendre la durée de la présence au Conseil des États qui souhaitent et peuvent contribuer davantage à ses travaux.

Pour terminer, je réaffirme la volonté de l'Espagne de coopérer avec d'autres groupes et États Membres

de l'ONU pour trouver une solution optimale dont le résultat sera un Conseil de sécurité plus représentatif, responsable, efficace et démocratique.

**M. Estreme** (Argentine) (*parle en espagnol*) :  
En premier lieu, qu'il me soit permis, au nom de ma délégation, de vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance.

L'Argentine souscrit à la déclaration faite par le représentant de l'Italie au nom du Groupe du consensus. Je tiens également à exprimer la reconnaissance de l'Argentine à l'Ambassadeur de l'Afghanistan, M. Zahir Tanin, pour le travail qu'il a réalisé ces dernières années en tant que Président des négociations intergouvernementales et souhaite une chaleureuse bienvenue à l'Ambassadeur de la Jamaïque, M. Courtenay Rattray, que nous félicitons pour sa nomination. Il peut compter sur l'entière coopération et le travail constructif de la délégation argentine dans le cadre des tâches qu'il va accomplir en sa qualité de Président des négociations intergouvernementales.

Comme d'autres orateurs l'ont signalé, le processus de négociations intergouvernementales pour la réforme du Conseil de sécurité est défini par les résolutions 48/26 et 53/30 et par la décision 62/557. Ces discussions nous ont permis d'analyser de manière approfondie les cinq thèmes justement identifiés : les catégories de membres, la question du veto, la représentation régionale, la composition d'un Conseil de sécurité élargi et les méthodes de travail, et les relations entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Ces questions sont toutes interdépendantes et ne peuvent être traitées de manière séparée. Elles font partie d'un même ensemble.

Les domaines de convergence sont bien connus. Premièrement, le plus clair et le plus essentiel d'entre eux est la nécessité absolue de procéder à une réforme du Conseil de sécurité et de sortir du statu quo. Le Conseil de sécurité, s'il n'est pas réformé, est obsolète. L'affaiblissement croissant de sa légitimité, de son efficacité et de sa pertinence affecte l'ensemble de l'Organisation. Il y a bien entendu d'autres domaines de convergence, les méthodes de travail du Conseil en étant un exemple clair, et il faut œuvrer pour les améliorer et les rendre plus transparentes. Cela est également vrai des relations entre le Conseil et l'Assemblée et, dans une moindre mesure, en ce qui concerne le nombre de membres d'un Conseil élargi. Néanmoins, il n'y a pas, dans aucun de ces trois domaines, de différences qui ne peuvent être résolues ou surmontées.

Dans le même temps, le processus de négociations intergouvernementales a mis en lumière d'autres aspects concernant lesquels les opinions divergent, en particulier s'agissant des catégories de membres et de la question du veto.

En ce qui concerne la première question, à savoir les catégories de membres, mon pays estime que la réforme ne doit pas favoriser l'ajout de nouveaux membres permanents ni la création de catégories exclusives, car nous estimons que ce type de sièges, à savoir les sièges permanents, ne garantit pas nécessairement une plus grande participation de ceux qui ne sont pas actuellement représentés au Conseil. Parallèlement, nous sommes convaincus que toute formule doit reprendre l'idée d'un système démocratique légitime et représentatif fondé sur le principe fondamental de l'élection.

La phase dans laquelle nous entrons est positive. Elle va nous permettre d'explorer de manière pragmatique et rationnelle les possibilités qu'offre ce qu'on appelle la solution intermédiaire, et de parvenir ainsi à une solution de compromis satisfaisante pour tous les États Membres, dans le respect des principes de transparence, de bonne foi, de respect mutuel, d'ouverture et de non-exclusion.

Pour ce qui est de la question du veto, dès les négociations qui se sont déroulées à la Conférence de San Francisco en 1945, et encore plus depuis les première et deuxième sessions de l'Assemblée générale, en octobre 1946 et septembre 1947, l'Argentine a pris fermement et clairement position contre le droit de veto. Tout au long des années qui ont suivi, ma délégation a toujours conservé la même position. Mais, dans le même temps, nous sommes d'avis qu'étant donné qu'il est impossible d'éliminer le droit de veto pour le moment, on ne peut accepter les formules qui visent à le perpétuer ou à l'accorder à de nouveaux membres.

Nous devons trouver une solution globale, et non une solution par étapes ou partielle. Comme je l'ai déjà dit, toutes les questions sont liées et aucune ne peut être abordée séparément. Chacun sait que dans le cadre de tout processus de négociations, les positions intransigeantes ne mènent nulle part. Nous avons la possibilité de sortir de l'impasse et de remédier à l'absence de progrès. À cet égard, nous appelons toutes les délégations à suivre l'exemple du Groupe du consensus, comme l'a déclaré le représentant de l'Italie ce matin, et à assouplir leurs positions en faisant montre de leur volonté de rechercher des formules novatrices et cohérentes qui garantissent une représentation plus

démocratique au Conseil, améliorent la rotation entre les membres non permanents et modifient les méthodes de travail du Conseil pour le rendre plus démocratique, juste et transparent.

Pour terminer, ma délégation réaffirme une fois de plus la volonté du Gouvernement argentin de se montrer réceptif à toute proposition qui rapprochera les positions et nous permettra de procéder à la réforme nécessaire du Conseil de sécurité. Mon pays est certain que sous votre direction, Monsieur le Président, et sous la direction de l'Ambassadeur Rattray, nous parviendrons à franchir les premiers pas vers un compromis.

**M. Alday González** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat pour examiner la question de la réforme du Conseil de sécurité et pris la décision de le séparer du débat annuel consacré au rapport du Conseil à l'Assemblée générale. Ces deux thèmes méritent d'être examinés et débattus indépendamment l'un de l'autre.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Italie au nom du Groupe du consensus.

Nous souhaitons la bienvenue au nouveau facilitateur du processus de négociations intergouvernementales, l'Ambassadeur Courtenay Rattray, et l'assurons de notre appui et de notre volonté d'œuvrer à la réalisation de notre objectif commun, à savoir un résultat acceptable pour tous. Nous remercions également l'Ambassadeur Tanin de la manière dont il a dirigé le processus au cours des cinq dernières années.

En 20 ans de débats, nous avons constaté que la qualité la plus importante d'un facilitateur dans ce domaine était de savoir écouter les positions des États Membres en faisant preuve d'impartialité, de transparence et d'objectivité et, en fonction de ces positions, de déterminer la voie à suivre pour parvenir à un accord sur une solution qui recueille un appui aussi large que possible. En outre, le facilitateur doit pouvoir compter sur la souplesse des États pour avancer vers la réalisation de cet objectif commun. En l'absence de souplesse ou de volonté de compromis, la marge de manœuvre est réduite au minimum et, dans ce cas, on ne peut s'attendre à ce que celui qui dirige le processus interprète les positions ou, pire encore, écarte ou minimise les propositions présentées par les délégations.

Écouter les États Membres ne signifie pas tenter d'imposer des documents résumés et des calendriers

artificiels. La longueur du document ne détermine pas le niveau de souplesse des délégations et l'imposition d'un calendrier attise la méfiance, creuse les divisions et centre le débat sur la forme et non sur le fond. La réforme du Conseil de sécurité est un processus qui ne peut être guidé que par tous les États membres de l'Assemblée, et non par un petit nombre. Pour avancer, ce processus doit être fondé sur des positions communes. Le document qui contient la deuxième révision et l'augmentation du nombre de membres non permanents du Conseil sont les seuls éléments sur lesquels, en 20 ans de délibérations, nous sommes parvenus à nous mettre d'accord, et ils constituent de ce fait deux piliers à partir desquels reprendre nos négociations, en faisant preuve de souplesse et sans privilégier un résultat déterminé à l'avance qui favoriserait un petit nombre d'États.

La réforme du Conseil de sécurité est aussi un processus urgent. L'inaction du Conseil face à des situations de crise récentes a laissé de profondes séquelles. Cette paralysie l'empêche souvent de réagir efficacement et en temps opportun, et nous devons y remédier. C'est pourquoi la France et le Mexique ont coorganisé une réunion durant le débat général de la soixante-neuvième session de l'Assemblée afin d'aborder la question de la limitation du recours au droit de veto en cas de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité ou de génocide. Cette initiative va dans le bon sens et offre aux cinq membres permanents la possibilité de renouveler leur volonté d'honorer la responsabilité première du Conseil – le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Tout au long du processus de négociations, le Groupe du consensus a présenté des modèles de réforme révisés qui peuvent correspondre aux attentes de la grande majorité des États Membres. Le Groupe du consensus s'efforce d'être à l'écoute des petits États et de prendre en compte leurs intérêts, notamment les petites îles et les pays en développement, qui jusqu'à aujourd'hui éprouvent d'énormes difficultés à se faire élire au Conseil. Nous sommes également sensibles aux attentes des États qui aspirent à jouer un rôle plus important dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Mexique et le Groupe du consensus ne cherchent pas à imposer une vision au reste des États Membres. Nous voulons trouver une solution de compromis qui conviendra à la majorité. Nous sommes opposés au statut de membre permanent, et nous avons donc formulé une proposition claire et censée

qui consiste à créer des sièges sur la base du principe de la représentation géographique équitable, avec des mandats plus longs que les deux ans actuels et la possibilité d'une réélection immédiate.

Le Mexique a en tête un Conseil de sécurité composé de 26 membres, au sein duquel, outre les cinq membres permanents, seraient représentés six pays africains, cinq pays asiatiques, quatre pays du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, trois pays du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, deux pays du Groupe des États d'Europe orientale et un pays représentant les petits États insulaires en développement ou les petits États. Nous pensons que cette proposition et ses détails concernant l'élection de membres réguliers et de ceux ayant des mandats élargis, le processus de prise de décisions au Conseil, les différents points de vue sur les méthodes de travail et la relation entre le Conseil et l'Assemblée générale, concilieraient les aspirations de toutes les parties, ajustant, d'un côté, la composition du Conseil aux nouvelles réalités régionales et garantissant, de l'autre, une présence plus longue que d'habitude à ceux des États qui souhaitent siéger plus souvent au Conseil. Ce modèle assure une marge de manœuvre suffisante pour négocier et garantir une représentation régionale appropriée à tous les groupes sous-représentés, tout en préservant les principes de transparence et de responsabilité.

En tant que Latino-américains, nous comprenons parfaitement les aspirations du Groupe des États d'Afrique à une représentation équitable qui leur permettrait de jouer le rôle qui leur revient au Conseil. Nous considérons que leur revendication légitime est l'expression de la force que leur confèrent l'unité et le consensus, et non comme une aspiration individuelle au pouvoir et au privilège.

Tandis que nous entamons un nouveau cycle de ce processus de négociations, le Mexique voudrait réaffirmer les cinq principes ou critères centraux qui ont guidé et continueront de guider notre participation à ce processus : premièrement, améliorer la représentativité du Conseil de sécurité en y ajoutant de nouveaux membres élus en fonction d'une représentation géographique équitable, tout en préservant la reddition de comptes de ces membres par le biais d'élections régulières; deuxièmement, améliorer l'équilibre en matière de prise de décisions au Conseil de sécurité par le biais d'une présence prolongée des membres élus; troisièmement, améliorer l'accès de tous les États au Conseil de sécurité

grâce à un élargissement approprié tout en préservant son efficacité; quatrième, améliorer l'efficacité du Conseil de sécurité en promouvant des mesures limitant l'utilisation du veto par les membres permanents; et, cinquième, améliorer la transparence du Conseil de sécurité en réformant ses méthodes de travail et ses relations avec l'Assemblée générale. Voilà pourquoi le Mexique appuie les propositions du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence sur ces questions et considère qu'elles constituent un excellent point de départ.

Nous comptons, Monsieur le Président, que vous guiderez nos travaux en vous basant sur ces prémisses pour relancer le processus actuel en vue de parvenir à une réforme qui n'a que trop tardé. On ne réussira pas à réformer le Conseil de sécurité si on octroie de nouveaux privilèges à vie à certains États aux fins de satisfaire des ambitions nationales. Il est indéniable que le nouveau Conseil de sécurité doit être basé sur le mérite et non sur les privilèges. Nous sommes convaincus, Monsieur le Président, que, parfaitement conscient des positions divergentes sur cette question, vous saurez grâce à votre direction éclairée et à celle du facilitateur nous amener à la solution de compromis à laquelle nous aspirons tous. Tant au niveau national qu'au sein du Groupe du consensus, le Mexique continuera de jouer un rôle actif et constructif, dans un esprit d'ouverture et de transparence absolue.

**M. Ruiz** (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais commencer par vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir appelé à poursuivre le processus de négociations d'une façon constructive. Je m'associe à la déclaration faite par l'Ambassadeur Sebastiano Cardi au nom du Groupe du consensus. Je tiens aussi à remercier l'Ambassadeur Tanin de son dévouement au cours des cinq dernières années et à féliciter l'Ambassadeur Courtenay Rattray, de la Jamaïque, notre nouveau facilitateur, qui vient d'un pays du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Connaissant ses capacités diplomatiques avérées, nous sommes convaincus que sa contribution et son impartialité garantiront un processus transparent.

Comme nous le savons tous, le processus de négociations intergouvernementales a été beaucoup plus long que ce que nous aurions voulu, mais cela ne signifie pas qu'il soit moins constructif, dans la mesure où il nous a donné l'occasion de prendre part à un dialogue au cours duquel nous avons pu écouter pleinement ce que les autres groupes avaient à dire sur la question. À cet

égard, ma délégation pense qu'il importe de souligner qu'au cours des 10 séries de négociations tenues jusqu'à présent, il est clairement apparu que cet engagement constructif des différents groupes et la nécessité de faire preuve de souplesse étaient les pierres angulaires nécessaires à la progression du processus et à l'obtention de résultats concrets.

Pour ce faire, et conscients des difficultés inhérentes à la réforme du Conseil de sécurité, nous pensons que le moment est venu d'examiner les moyens de rendre ce processus plus souple en permettant un meilleur échange d'idées afin d'aboutir à de meilleurs résultats. Tout cela doit être entrepris dans le respect et le cadre des dispositions clairement énoncées dans la décision 62/557. La Colombie est favorable à la poursuite du processus de négociations intergouvernementales sur la base des consensus dégagés en 2009 et reflétés dans les dispositions de cette décision.

Compte tenu de ce qui précède, nous voudrions saisir cette occasion pour inviter l'ensemble des délégations et des groupes à faire preuve de souplesse et d'ouverture en vue de parvenir à une réforme sans exclusive, produit d'un processus démocratique. Je voudrais aussi dire que la participation sans exclusive et le consensus démocratique sont les deux piliers sur lesquels se base la position de principe de la Colombie concernant le processus de réforme. Nous croyons fermement aussi à l'égalité souveraine des États. Depuis la Conférence de San Francisco, à l'issue de laquelle a été créée l'Organisation, par la voix de chacun des 25 représentants qui ont dirigé successivement la délégation colombienne jusqu'à présent, ainsi qu'au cours des sept fois où nous avons siégé au Conseil de sécurité, la Colombie a toujours demandé que le Conseil soit plus représentatif, plus responsable et plus transparent.

Toutefois, comme nous le savons tous, le monde d'aujourd'hui est très différent de celui qui a vu naître en 1945 l'Organisation des Nations Unies, et les conditions historiques et géopolitiques dans lesquelles s'est faite la seule réforme qui s'est avérée possible jusqu'à présent – il y a 51 ans de cela – ont radicalement changé. Voilà pourquoi nous devons nous demander si les propositions qui sont sur la table de négociations sont la meilleure voie pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, compte tenu des défis posés par des crises humanitaires sans précédents, les réseaux criminels transnationaux et le terrorisme, et de la nécessité d'avoir des opérations de maintien de la

paix qui soient plus souples afin d'être plus efficaces. Nous devons aussi nous demander si nos débats nous permettraient de parvenir à un Conseil de sécurité plus adapté aux nouvelles réalités.

Pour mon pays, la réforme doit être intégrale, transparente, équilibrée et équitable et doit refléter les besoins et les intérêts de tous les États Membres, en particulier ceux des pays en développement qui ne peuvent continuer d'être sous-représentés au Conseil de sécurité. Il nous faut reconnaître que par cette réforme nous devons créer plus d'espace et donner davantage de possibilités à tous les États de participer sur un pied d'égalité, sans privilèges pour un petit nombre.

En conclusion, je tiens à réaffirmer que ma délégation est prête à continuer de militer en faveur d'une réforme qui dote l'Organisation d'un Conseil de sécurité légitime, ouvert à tous et guidé par des principes démocratiques.

**M. Akinterinwa** (Nigéria) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous nous souvenons que lors de votre élection le 11 juin 2014, vous avez fait observer que le processus de négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité n'avait pas encore fait les progrès souhaités et que vous travailleriez avec chaque État Membre à faire en sorte que des progrès soient réalisés sur cette question (voir A/68/PV.93). Ma délégation vous félicite donc tout particulièrement de la convocation de la présente séance, et de votre détermination à faire avancer le processus pendant la soixante-neuvième session de l'Assemblée. Il convient également de rappeler, Monsieur le Président, que dans votre allocution à l'ouverture de la session, le 16 septembre (voir A/69/PV.1), vous avez déclaré que l'une de vos priorités serait de continuer à vous pencher sur la réforme du Conseil de sécurité, et vous avez insisté sur le fait que ladite réforme revêtait une nécessité urgente, sur la base du Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1). La séance de ce jour, ainsi que les autres mesures que vous avez prises dans ce sens sont, de fait, des démonstrations concrètes de votre ferme attachement à ce processus.

Ma délégation s'aligne sur les déclarations qui ont été prononcées par l'Ambassadeur Vandi Minah, Représentant permanent de la Sierra Leone, et l'Ambassadrice Menissa Rambally, Représentante permanente de Sainte-Lucie, au nom, respectivement, du Groupe des États d'Afrique, sur la Position commune africaine, et du Groupe L.69.

Nous félicitons l'Ambassadeur Tanin, de l'Afghanistan, de la manière exemplaire avec laquelle il a dirigé les des 10 derniers cycles des négociations intergouvernementales, et accueillons favorablement la nomination de l'Ambassadeur Courtenay Rattray, Représentant permanent de la Jamaïque, à la présidence du onzième cycle. Qu'il soit assuré de toute notre coopération. Nous nourrissons l'espoir sincère que, à l'issue de ce cycle, les discussions pourront passer à l'étape suivante et non, comme les cycles précédents, se solder par une impasse.

La réforme du Conseil de sécurité s'inspire des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. L'objectif manifeste du processus est fondé sur l'égalité souveraine de tous les États Membres et sur l'importance de faire en sorte que les Nations Unies respectent les principes de la démocratisation et de l'absence d'exclusive. Il est néanmoins paradoxal que nos précédents efforts pour faire évoluer le processus sur le sujet vers des négociations fondées sur un texte aient été freinés par l'absence de consensus, en conséquence de quoi les cycles de pourparlers annuels ont été réduits à un exercice de pure forme, sans véritable résultat.

Cela fait maintenant 10 ans que s'est déroulé le Sommet mondial de 2005, lors duquel les dirigeants avaient collectivement appelé à une réforme rapide du Conseil de sécurité. Nous devrions donc disposer d'un rapport d'étape et d'un texte de négociation, que nous devrions être en mesure de présenter à nos dirigeants, aux fins d'examen, lorsqu'ils se réuniront au sommet de 2015 qui marquera également le soixante-dixième anniversaire de la création de l'ONU. Les résultats du onzième cycle de négociations devra donc souligner notre engagement à réformer le Conseil, ainsi que l'exigent les résolutions pertinentes et la volonté de tous les États Membres.

Comme l'ont montré les précédentes négociations intergouvernementales, il est évident que l'immense majorité des délégations est favorable à l'expansion du Conseil dans les catégories de membres tant permanents que non permanents. À ce stade, il nous incombe de passer à une phase de négociations véritables, avec l'aide d'un document de travail. C'est la raison pour laquelle nous tenons à souligner nos attentes : nous espérons que, au cours de ce onzième cycle de négociations, nous ferons en sorte de passer à l'étape des négociations fondées sur un texte. À défaut, le présent cycle ne présentera guère de différence par rapport à ce qui s'est passé lors des 10 cycles précédents.

Le Nigéria s'est toujours déclaré en faveur d'un processus de négociations intergouvernementales organisé de manière ouverte, inclusive et transparente, et ma délégation appelle en conséquence toutes les parties à faire preuve de sincérité et de souplesse et à être prêtes à faire les concessions qui nous permettront de trouver un terrain d'entente et de faire avancer le processus de manière progressive. Nous saisissons cette occasion pour réaffirmer la Position commune africaine qui est présentée dans le Consensus d'Ezulwini, que nous appuyons vigoureusement. Nous tenons également à souligner qu'il est crucial de continuer à tenir compte des intérêts de l'Afrique, et à les préserver, tout au long de ce nouveau processus.

Le Groupe des États d'Afrique est favorable à une réforme complète du Conseil de sécurité, en particulier s'agissant de sa composition. À cet égard, le Groupe

exige que deux sièges de membres permanents et deux nouveaux sièges de membres élus soient réservés à l'Afrique. C'est important si nous voulons redresser l'injustice historique faite au continent et mettre un terme à la marginalisation dont elle a souffert toutes ces années. En outre, l'Afrique préconise l'abolition de la prérogative du veto, mais si ce droit est maintenu, il doit également être accordé aux nouveaux membres permanents.

Nous attendons avec intérêt que ce onzième cycle de négociations donne lieu à des délibérations fructueuses et des résultats concrets, et nous continuerons de compter sur votre leadership, Monsieur le Président, pour conduire le processus à son terme logique cette fois.

*La séance est levée à 13 h 5.*